

BILAN DE LA CONCERTATION

Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

PariSanté Campus

Du 20 septembre 2021 au 13 novembre 2021

Anne BERRIAT,
Nathalie DURAND et
Brigitte FARGEVIEILLE,
Garantes désignées par la CNDP

Date de remise du rapport, le 13 décembre 2021



commission
nationale du
débat public



Sommaire

Sommaire	2
Avant-propos	4
Synthèse.....	4
Les enseignements clef de la concertation	4
Les principales demandes de précisions et recommandations des garantes (cf tableau en annexe)	4
Introduction.....	5
Le projet PariSanté Campus, objet de la concertation	5
La saisine de la CNDP	11
Garantir le droit à l'information et à la participation	11
Le travail préparatoire des 3 garantes	13
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	17
Avis sur le déroulement de la concertation	26
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	26
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?.....	29
Synthèse des arguments exprimés	32
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation.....	32
Évolution du projet résultant de la concertation	34
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet PariSanté Campus	35
Précisions à apporter de la part du responsable du projet.....	35
Recommandations des garantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	36
Annexes.....	38

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les 3 garantes de la concertation préalable : Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIEILLE. Il est communiqué par les garantes dans sa version finale le 13 décembre 2021 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement) <https://www.concertation-parisantecampus.fr>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public et sera également publié sur le site de la CNDP.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse

Le projet concerne le réaménagement de l'ancien hôpital d'instruction des armées du val de Grâce pour en faire un campus numérique pour la santé, c'est-à-dire un campus de recherche, de formation et d'innovation en 2028 au cœur du quartier hospitalier et universitaire historique. L'ambition est de faire de la France un leader du numérique en santé, en favorisant notamment la collecte et l'utilisation des données de santé dans le respect des normes de protection des données prescrites par la RGPD.

Le ministère de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation, porteur du projet de PariSanté Campus, a fait preuve de pédagogie pour présenter un dossier complexe. Cependant si la concertation a tenu ses engagements le public était peu mobilisé. Dans l'ensemble le projet a fait l'objet de peu de contestation.

Les thématiques abordées lors de la concertation étaient bien identifiées lors du travail préparatoire de la concertation et ont fait l'objet de différentes formes d'échanges (réunions publiques, atelier, rencontres de proximité, visite de site, webinaires) : environnement, espaces verts, chantier, aspect scientifique et des données de santé, la réunion des membres fondateurs (l'Inserm, l'université PSL, Inria, l'Agence du Numérique en Santé, et le Health Data Hub) sur le même site et les autres partenaires (acteurs publics ou privés : entreprises, laboratoires publics ou privés)...

Les enseignements clef de la concertation

La concertation préalable s'est tenue du 20 septembre au 13 novembre 2021 sous des formats variés à la fois en présentiel et en distanciel et adaptés aux publics concernés. L'information et la communication a été largement déployée.

Même si la participation a été faible, les participants ont apprécié le dispositif déployé. Le dossier de concertation a été jugé très accessible ainsi que le site internet de la concertation.

Les différents publics qui ont participé à la concertation préalable du projet PariSanté Campus n'ont pas montré d'opposition mais ont exprimé quelques inquiétudes liées au projet de réaménagement de l'hôpital des armées du Val de Grâce (travaux, maintien de l'architecture, démolition ou construction, ouverture du site, prise en compte des sujets environnementaux...)

Les principales demandes de précisions et recommandations des garantes (cf tableau en annexe)

Introduction

Le projet PariSanté Campus, objet de la concertation

PariSanté Campus est un projet de campus de recherche et d'innovation dans le domaine du numérique pour la santé, sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, porté par le ministère de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation. Il vise à développer, avec des acteurs publics comme l'Inserm, l'université PSL, Inria, l'Agence du Numérique en Santé, et le Health Data Hub, les synergies qu'ils avaient déjà amorcées.

« Ce campus mutualisera les compétences et les expertises, et mettra à disposition de la communauté des bases de données et des équipements.

PariSanté Campus accueillera également :

- *un centre international de conférence permettant aux chercheurs du monde entier de se rencontrer et de partager les résultats de leur recherche ;*
- *un hôtel d'entreprises et un incubateur de start-up abriteront des entreprises désireuses de bénéficier de cet environnement.*

Rassemblant acteurs publics et partenaires privés, ce campus permettra de répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs de la filière santé, comme l'appui au développement de projets entrepreneuriaux, la formation, la mise à disposition d'outils en faveur de l'innovation et de l'expérimentation. Un guichet unique permettant d'orienter les demandes en sera le point d'entrée »¹.

- **Responsable du projet et décideurs impliqués :**

Le maître d'ouvrage du projet PariSanté Campus est le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), représenté par sa ministre Madame Frédérique VIDAL. Il porte le projet en lien avec le ministère des Solidarités et de la Santé (MSS) et le Ministère des Armées.

De plus 2 structures appuient le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ce projet qui comprend deux programmes l'un scientifique et l'autre immobilier

- **Un groupement d'intérêt scientifique (GIS) PariSanté Campus :** il a été constitué au début de l'année 2021. Le GIS a vocation à définir le contenu scientifique du programme (recherche, innovation) et animer les activités scientifiques du futur campus. Sur le plan juridique, le GIS est une structure contractuelle sans personnalité morale, c'est pourquoi l'INSERM a été désigné comme mandataire du groupement des partenaires publics et porte juridiquement le groupement. Les opérateurs du GIS sont l'INSERM, PSL, Inria, l'ANS et le HDH, accompagnés de leurs deux ministères de tutelle, le MESRI et le MSS.
- **EPEAURIF :** L'Établissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF) est un établissement public de l'État placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. L'EPAURIF a été mandaté par le MESRI pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée sur le programme, sur les aspects suivants : conduite de l'opération immobilière, pilotage des études de programmation et de conception du programme et suivi des dispositifs d'accompagnement et de conseil, notamment sur le volet de la concertation.

¹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/parisante-campus-faire-de-la-france-un-leader-mondial-de-la-sante-numerique-47085>

Equipe pour le projet PariSanté Campus :

Afin de piloter le projet PariSanté Campus, le Maître d'Ouvrage a constitué une équipe projet composée de 3 structures MESRI, GIS, EPEAURIF

- MESRI : Le chef de service, et la directrice générale recherche et innovation, 2 chargés de mission et 2 chargés d'études
- GIS : Le directeur et la directrice juridique et immobilière
- EPEAURIF : la directrice de projet et le responsable d'opérations

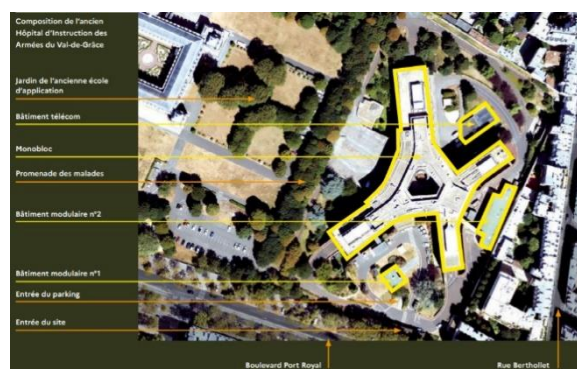
Cette équipe est appuyée par un Assistant Maître d'Ouvrage et un prestataire logistique.

Carte du projet :

Le projet PariSanté Campus se situe sur l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce au 74-78 Boulevard de Port-Royal dans le Vème arrondissement de Paris. Il est implanté sur une parcelle de 28 000 m² de surface. Ce site relève du domaine public de l'État et est à ce jour affecté en totalité au ministère des Armées. Le projet PariSanté Campus s'installerait sur le site de l'hôpital du Val-de-Grâce à l'horizon de 2028.



Source photo : dossier de concertation P.18²



Source photo : dossier de concertation P.15³

Objectifs du projet

L'objectif de PariSanté Campus, est double :

- Structurer une filière dédiée au numérique pour la santé, de rayonnement mondial, ouverte aux partenariats franciliens, nationaux et internationaux et fédérer sur un seul site l'ensemble de la communauté scientifique.
- Réhabiliter le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce, pour accueillir chercheurs, enseignants, étudiants, entrepreneurs, ainsi que le grand public

Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat

Il s'agit de la création d'un campus d'innovation dédiée au numérique pour la santé sur 28 000 m² de l'ancien hôpital d'instruction des armées (HIA) du Val-de-Grâce :

Le projet PariSanté Campus comprend 2 dimensions interdépendantes : le programme scientifique et le projet immobilier.

² Vue aérienne de l'hôpital de l'instruction des Armées

³ Composition de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce

Le programme scientifique se polariserait autour des trois domaines : la santé, le numérique et la société. Il comprend :

- Une interaction entre les sciences dures et les sciences humaines et sociales, pratiquant aussi bien une recherche fondamentale qu'appliquée ;
- Le développement des synergies déjà amorcées dans le domaine du numérique pour la santé par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et le ministère des Solidarités et de la Santé (la mutualisation des espaces et des équipements, l'exploitation des données de santé, la recherche médicale, les collaborations sur des projets communs, l'innovation et l'entrepreneuriat, etc.) ;
- La contribution à la prescription de normes pour la construction et l'indexation de grandes bases de données ainsi qu'à la construction de plates-formes logicielles pour l'exploitation de ces données, qui contribueront à la médecine de précision du futur ;
- La mutualisation des compétences et des expertises, et la mise à disposition de la communauté ses bases de données et ses équipements ;
- Une offre de formation initiale (licence, master, doctorat) et continue dans le domaine des sciences du vivant, de la santé, de l'ingénierie, des données et de l'intelligence artificielle ;
- Le développement d'un réseau permettant de regrouper les données et les offres des acteurs clés de l'innovation en santé (incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises, structures de valorisation de la recherche, partenaires financiers, pôle de compétitivité, etc.) ;
- La création d'un modèle de démocratie sanitaire, fondé sur un dialogue structuré avec les patients, les associations d'usagers du système de santé et les citoyens, et capable d'éclairer la décision publique.

Le projet pourrait se décliner en plusieurs interventions sur le site :

- Extension du site de 50000m² à 73000m² et ouverture au public ;
- La suppression de petits bâtiments annexes au bâtiment principal ;
- La réhabilitation du bâtiment principal de l'ancien hôpital et son adaptation aux besoins du programme ;
- La création d'une programmation privée : hôtel d'entreprises, conférences, appuis au développement de projets entrepreneuriaux ;
- La création d'une programmation publique : laboratoires de recherches, tertiaires, espaces d'expérimentation, espaces dédiées à la vie du campus, événementiel.

A cela s'ajoute le développement sur un autre site dans le 15^e arrondissement d'un lieu préfigurateur. Ce site n'a pas pu figurer dans la concertation préalable car il a été lancé dans le cadre du plan de relance économique de la France fin d'année 2021.

Cette démarche préfiguratrice⁴ a pour but de lancer une dynamique qui se concrétisera ensuite à plus grande échelle lors de l'ouverture du programme PariSanté Campus sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce à l'horizon 2028. La gouvernance et le programme de la démarche préfiguratrice seront identiques à ceux du programme PariSanté Campus.

La démarche préfiguratrice aura pour but de :

- Être une vitrine du programme scientifique ;
- Confirmer le programme scientifique ou non ;
- Fédérer les acteurs de l'écosystème du numérique pour la santé en vue de l'installation sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce ;
- Permettre de décroïsonner la recherche et l'innovation, afin de développer la création de valeur médicale, scientifique et économique dans le secteur du numérique pour la santé au service des citoyens et d'accélérer la mise sur le marché des services numériques pour la santé.

⁴ Dossier de concertation p.41

Coût estimatif

Le coût estimatif du projet est 360 millions d'euros⁵ qui se déclinent de la manière suivante :

- 45M€ : Etudes et honoraires
- 273M€ : Coût travaux et équipements incluant les provisions pour aléa
- 42M € : Divers (assurance, taxes, redevances, concessionnaire)

Dans le modèle économique privilégié pour la réalisation du programme, son financement serait partagé entre l'État et un opérateur privé, via un contrat de concession. La concession envisagée serait confiée à un groupement d'opérateurs économiques pour une durée lui permettant d'amortir les investissements réalisés. Il devra être sélectionné dans le cadre d'un appel d'offre ouvert afin de piloter la rénovation du site et l'exploitation de la partie privée. Le financement de l'État, inscrit dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, permettrait la réalisation des espaces qui accueillent les partenaires du GIS.

Contexte du projet

En 2015, le ministre de la Défense a décidé de fermer l'Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce. Depuis le départ des fonctions hospitalières du site en 2016, le bâtiment reste utilisé par le ministère des Armées. Le site est actuellement occupé par des personnels mobilisés dans le cadre de l'opération Sentinelle jusqu'à l'automne 2024.

Plusieurs options de reconversion ont été étudiées pour l'Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce. En 2017, a été initié, un appel à projets interne, auprès des différents départements ministériels, à la demande du ministère de l'Action et des Comptes publics, afin d'identifier les éventuels projets susceptibles de s'implanter sur le site. Plusieurs projets ont été proposés comme l'installation d'agences publiques pour un projet 100% public, la possibilité de céder en totalité la parcelle abritant l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce à un investisseur privé...).

Alternative au projet : Le dossier de concertation expose 1 solution alternative : l'option zéro.

- Il correspond à la situation actuelle sans réalisation du programme sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce sachant que d'autres projets ont été préalablement examinés : une agence 100% publique ou un projet totalement privé.
- L'État resterait propriétaire et pourrait le cas échéant initier un projet alternatif qui reste à ce jour entièrement à définir et à arbitrer.

Les engagements de l'Etat⁶ pour la réhabilitation du site s'appuient sur différents principes :

- Conserver l'identité médicale du lieu, pour prolonger la vitrine de l'excellence médicale française que constitue l'équipement hospitalier implanté au cœur de ce quartier ;
- Accueillir de nombreux établissements de recherche, d'enseignement supérieur et de soins ;
- Ne pas démolir l'ancien bâtiment hospitalier ;
- Favoriser la mixité des usages ;
- Etudier la possibilité d'ouvrir une partie du site au public.

Finalement, le choix de l'Etat a porté sur le lancement du programme « Parisanté Campus » sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce et a été annoncé le 4 décembre 2020 par le Président de la République, Emmanuel MACRON, le Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier

⁵ [Parisante campus coût \(concertation-parisantecampus.fr\)](https://parisante-campus.coût/concertation-parisantecampus.fr)

⁶ Dossier de concertation, p.17

VÉRAN, et la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique VIDAL.

Calendrier de la procédure pour une participation des publics en amont et aval

- 4 décembre 2020 : Emmanuel Macron a annoncé officiellement le projet PariSanté Campus par conférence de presse.
- 7 décembre 2020 : saisine de la CNDP par le Maître d'Ouvrage au titre de l'article 121-8 -1 du code de l'environnement.
- 13 janvier 2021 : la CNDP décide de l'organisation d'une concertation préalable et désigne⁷ Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIEILLE, garantes de la concertation
- 28 juillet 2021 : la CNDP demande des compléments aux modalités et au dossier de concertation. La concertation se déroulera du 20 septembre au 13 novembre 2021.
- 20 septembre au 13 novembre 2021 : PariSanté Campus met en œuvre la concertation préalable, sous l'égide des 3 garantes pendant une durée de 8 semaines.
- 13 décembre 2021 : Bilan des garants.
- 13 février 2021 au plus tard : Réponse apportée par le porteur de projet dans un délai de 2 mois, au plus tard, sur les enseignements de la concertation et les recommandations des garants.
- Début de la Post Concertation : la CNDP désignera un.e garant.e (ou plusieurs) chargé.e(s) de veiller à la bonne information du public jusqu'à l'ouverture de ou des enquête(s) publique(s).
- Enquête(s) publique(s)

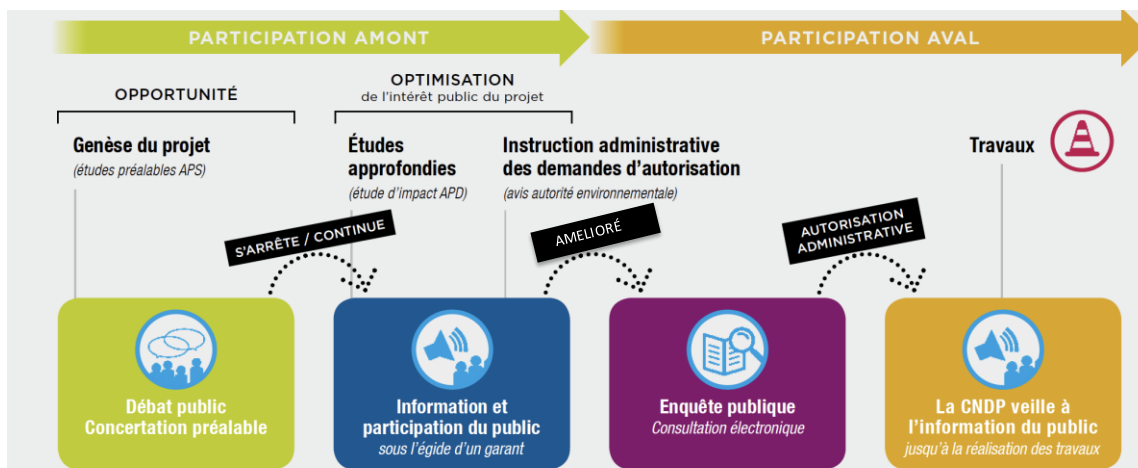


Schéma : de la naissance du projet à sa phase travaux source CNDP

⁷ Cf ANNEXE : Désignation des garants

Calendrier du projet et de la mise en service envisagée.

Une présentation de la genèse du projet jusqu'à la mise en service envisagée



Source : dépliant d'information du projet PariSanté Campus

Schéma de la procédure administrative⁸

Plusieurs acteurs devront intervenir dans le processus en vue de l'octroi de l'autorisation administrative pour la mise en service du projet notamment le porteur du projet, l'autorité environnementale, le(s) commissaire(s) enquêteur(s), le préfet du département.

Il comprend :

- Le **porteur de projet** devra saisir l'autorité environnementale dans le cadre d'un **examen au cas par cas** selon l'article R. 104-29 du code de l'urbanisme pour mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la réhabilitation de l'hôpital du Val de Grâce. Le projet PariSanté Campus n'est pas soumis à une évaluation environnementale systématique car l'extension est inférieure au seuil technique de 40 000m² de l'ancien hôpital des armées.
- Par ailleurs, il est considéré au titre des travaux et constructions créant une surface de plancher supplémentaire au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m². Suite à cette instruction, **l'autorité environnementale décidera ou non d'une évaluation environnementale.**
- Dans le cas où le projet PariSanté Campus est **soumis à évaluation environnementale** pour la mise en compatibilité du PLU, le projet est soumis à une **concertation préalable** volontaire (article L. 121-17-1), et peut entrer de ce fait, dans le champ éventuel du **droit d'initiative**. Ce droit a été introduit par l'ordonnance du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Il permet au public (citoyens, collectivités territoriales ou associations) de demander l'organisation d'une concertation préalable. En effet, la décision de l'autorité environnementale imposant la réalisation d'une **évaluation environnementale** vaut **déclaration d'intention** dans les conditions fixées par le III de l'article L.121-18. Le **droit d'initiative** peut être soulevé dans un **délai de 2 mois** suivant la publication de l'acte valant déclaration d'intention. Dans ce cas, la décision du préfet d'imposer ou non l'organisation d'une concertation préalable est rendue dans un délai de 1 mois à compter de la réception de la demande (L.121-19 du code de l'environnement).
- L'enquête publique a pour objet de recueillir **l'avis du public** en mettant à sa disposition les données et études techniques et environnementales complètes et documentées. Le rapport et

⁸ Information communiquée par le porteur de projet

l'avis motivé du commissaire enquêteur sont ensuite transmis au préfet en vue de la délivrance ou non de l'autorisation administrative nécessaire à la réalisation du projet.

La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

La convention d'Aarhus fixe le cadre de la procédure de participation du public :

- Une information efficace et en temps voulu (art. 6-2),
- Des délais raisonnables au cours des différentes étapes de la procédure de participation du public (art. 6-3),
- Une participation du public à un stade amont de la procédure où toutes les solutions et toutes les options sont encore possibles (art. 6-4),

La concertation préalable du projet PariSanté Campus permet de débattre en amont, lorsque toutes les solutions et toutes les options sont encore possibles.

Elle permet de débattre :

- De l'opportunité, des caractéristiques du projet,
- Des enjeux socio- économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement l'aménagement du territoire,
- Des solutions alternatives (y compris l'absence de mise en œuvre du projet) et
- Des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable, si le porteur de projet décide poursuivre le projet.

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 13 janvier 2021 la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article 121.8.1 et a désigné Mesdames, Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIEILLE (décision n°2021/1) comme garantes de la concertation, considérant que ce projet comporte des enjeux environnementaux, locaux et d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garantes neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission des garantes qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garantes**

Une garante est une personne inscrite sur la liste nationale des garants, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation des trois garantes. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garantes rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les 3 garantes avaient pour mission d'être particulièrement attentives aux différents enjeux et aux modalités d'information et de participation des publics :

Des enjeux d'insertion urbaine du projet PariSanté Campus, situé au cœur de Paris

- Les effets sur les commerces et le trafic à proximité
- La représentation des usagers et des riverains
- L'avenir de la présence militaire intramuros et les enjeux de sécurité associés,
- Le choix d'aménagement des lieux universitaires en Ile de France, etc.

Des enjeux d'aménagement du site de l'hôpital de l'instruction des armées du Val-de-Grâce

- La gestion des impacts patrimoniaux
- L'articulation au sein du site du Val-de-Grâce, entre le projet PariSanté Campus et la partie historique (Abbaye...)
- La réalisation des études nécessaires à une information exhaustive des publics.

Des enjeux sur les données de santé

- L'éthique de l'utilisation des données de santé,
- La consommation énergétique associée au stockage et au transport des données,

Des alternatives du projet :

- Proposer la parole aux acteurs porteurs d'alternatives, pour leur permettre de faire entendre leurs points de vue et de mettre ces derniers en débat.

L'information et la participation des publics

- Appliquer le principe de transparence : s'assurer que l'information diffusée au public est la plus complète et intelligible possible, en l'occurrence notamment sur les impacts potentiellement induits par le programme scientifique et le projet immobilier.
- Renforcer le dispositif d'association du public par rapport à ce qu'impose le droit : proposer une méthodologie de concertation la plus appropriée pour recueillir le point de vue des publics sur l'opportunité du projet et ses principales orientations répondant aux objectifs fixés par le Code de l'environnement.
- Articuler efficacement les temporalités du temps long du projet et plus court de la concertation avec la prise en compte du projet du site préfigurateur
- Veiller à ce que le rôle de chacun soit clarifié publiquement, notamment la gouvernance et le montage financier

La mission des garantes en amont de la concertation préalable

- Réaliser une synthèse de l'analyse de contexte et de l'ensemble des échanges avec les différents publics et le porteur de projet pour expliciter la démarche, la méthodologie de la concertation, en amont de l'approbation en séance plénière de la CNDP du dossier de concertation ainsi que des modalités de concertation envisagées.

- Accompagner le porteur de projet dans la rédaction du dossier de concertation qui servira de base à l'information mise à disposition du public et contiendra la présentation des modalités de la participation.

La mission des garantes pendant la concertation

- Garantir l'information, la mobilisation et la participation des publics
- Veiller que le responsable du projet soit disponible pour répondre aux questions du public, et prendre en compte ses avis et propositions.

La mission des garantes après la concertation préalable

- Rédiger le présent bilan un mois après la concertation préalable

La post concertation

- Garantir les modalités nécessaires d'information et de participation du public après la concertation préalable jusqu'à l'enquête publique

Rappel : Dans le cadre d'une concertation préalable L 121-8, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, une concertation continue est mise en place, également sous l'égide d'un ou plusieurs garants CNDP.

Les garantes ont tenu informé de manière régulière la CNDP du bon déroulement de la concertation (qualité du dossier, définition des modalités de concertation, qualité des réponses apportées, sujets principaux et points de conflit potentiels).

Le travail préparatoire des 3 garantes

Les garantes ont accompagné le maître d'ouvrage dans la préparation du dispositif de concertation et du dossier de concertation au travers de multiples réunions pour expliquer le rôle d'un porteur de projet, la concertation et le rôle des garantes, et ont apporté des conseils sur de nombreux sujets, méthodes (une proposition de feuille de route), une documentation (dossiers de concertation, sites internet, ...). Les garantes se sont ainsi assurées de la conformité du dossier de concertation et de la procédure de concertation à soumettre pour validation à la CNDP, dans le cadre de la séance plénière du 28 juillet 2021.

L'intervention des garantes a permis à l'équipe projet d'identifier toute la portée des exigences légales concernant l'information, la participation et la mobilisation des publics, et de préciser ses objectifs et son dispositif de concertation en conséquence.

La concertation prévue initialement en mai 2021 a été décalée en septembre 2021 pour les raisons suivantes :

- La saisine CNDP par MESRI décision de nomination des garantes 13 janvier 2021 ;
- La création d'un GIS en mai ;
- Un contexte particulier : pandémie, étude de contexte à distance ;
- Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage plus tardif ;
- Un dossier du porteur de projet non finalisé en avril.

L'équipe projet s'est montrée très à l'écoute, ce qui a permis d'instaurer le climat de confiance nécessaire à la préparation et au bon déroulement de la concertation, sans pour autant remettre en cause l'indépendance des garantes.

- **Les résultats de l'étude de contexte des 3 garantes**

Les 3 garantes ont décidé de :

- prendre connaissance du contexte et des différents publics de façon indépendante du maître d'ouvrage, pour être pertinentes dans la validation du dossier et du dispositif de concertation ;
- identifier les acteurs dont la présence serait nécessaire au bon déroulé de la concertation ;
- repérer les sujets sur lesquels la CNDP pourrait utilement diligenter une étude complémentaire (tel que l'autorise le code de l'environnement, article L121-1).

L'analyse de contexte s'est déroulée sur quatre mois à distance.

Ce diagnostic a permis aux garantes de comprendre le projet, d'identifier les sujets et les acteurs, et de préciser les attentes de toutes les parties prenantes concernant le contenu et la forme du dossier de concertation mais aussi sur les modalités du dispositif de concertation.

La compréhension du projet

Le projet de réaménagement de l'hôpital du Val de Grace semble défini à partir de contraintes de natures très différentes :

- Une décision du Président de la République ;
- Une ambition forte de construire un projet de coopération d'acteurs divers pour créer ex nihilo un véritable campus du numérique pour la santé ;
- Un site stratégique convoité et observé à la loupe (en interne de l'Etat et par des parties prenantes externes) ;
- Une occupation temporaire du site par le ministère des Armées qui ne permet pas de démarrer le projet avant 2024, d'où la nécessité de réaliser un site préfigurateur ;
- Des collectivités qui ont des attentes (ouverture du site sur l'extérieur, logement, pas le siège de différents établissements publics, Public/ Privé...).

Les entretiens menés par les garantes

En parallèle, à la préparation du dossier de concertation avec PariSanté Campus, les garantes ont entamé, dès leur nomination, un travail de terrain notamment sur l'Île-de-France afin de recueillir les positions de différentes parties prenantes quant au projet PariSanté Campus et à l'organisation de la concertation, permettant de comprendre au mieux les éléments sous-jacents, d'identifier les sujets et thématiques des débats et d'anticiper les alternatives qui pourraient émerger.

Elles ont mené un travail d'écoute et d'information sur la concertation, en expliquant les objectifs de la concertation préalable, leur rôle et celui de la CNDP, les modalités de participation à la concertation. Elles se sont employées à démontrer leur indépendance vis-à-vis du porteur de projet et leur neutralité par rapport au sujet et à recueillir les attentes par rapport à cette concertation. Elles ont, de façon constante, encouragé les parties prenantes rencontrées à participer à la concertation, et à préparer des contributions écrites argumentées, le plus tôt possible, en vue d'un dépôt sur le site de la concertation, dès son ouverture.

Tout au long de cet exercice, les garantes ont indiqué que la concertation est un dispositif participatif dont l'objectif est d'informer le public, de lui permettre de s'exprimer et d'apporter des éléments pour éclairer la décision du Maître d'ouvrage.

Les principaux publics ont été ciblés. Ce travail a permis, en particulier :

- De mieux cerner les enjeux pour faire les recommandations les plus adéquates en termes de modalités (lieu des réunions, dispositifs, thèmes, etc.) au maître d'ouvrage ;
- D'identifier les acteurs dont la présence serait nécessaire au bon déroulé de la concertation.

Les garantes ont rencontré plus de 40 réseaux ou organisations suite à l'envoi de plus de 60 courriels à :

- des associations s'occupant de santé, du patrimoine...
- des établissements de santé, d'enseignement, des Armées...
- des institutionnels : ministères, préfectures, services de l'Etat...
- des acteurs du domaine de la santé,
- des élus notamment municipaux.

L'analyse de contexte a fait ressortir :

1. Des enjeux

Un projet avec des fortes attentes en raison de l'historique du lieu :

- Le contexte du site de l'hôpital du Val-de-grâce est très emblématique pour l'histoire de son hôpital et son association à l'excellence médicale. Le projet PariSanté Campus devra démontrer son lien avec l'excellence médicale et son lien avec les armées.
- De plus, la fermeture de l'hôpital a été douloureuse en juillet 2016 en particulier pour le personnel des Armées et les riverains, il y a un sentiment de nostalgie à l'égard du site.
- Enfin, ce site est très regardé par les riverains et a déjà fait l'objet d'une mobilisation de ces derniers dans le passé (projet de 2ème entrée indépendante et coupes d'arbres).

Points positifs du projet :

- Un sentiment fort positif chez les acteurs de la santé et du numérique
- Pas de tensions identifiées entre les parties prenantes locales
- Une forte expertise d'usage de certains acteurs
- La concertation doit permettre d'instaurer la confiance entre les élus de proximité, les riverains, le milieu associatif, le monde économique et la puissance publique (au travers du GIS) et des autres acteurs publics

Points de vigilance :

- L'affirmation d'un projet porté par le Président de la République le 4 déc. 2020 sur le Val de Grâce (risque d'être décidé d'avance !)
- La volonté d'aborder les thématiques scientifiques qui questionnent et/ou inquiètent localement (éthique, données de santé, ...), et qui englobent beaucoup de sujets (risque de perte d'identité du projet), le marché du numérique pour la santé à caractériser (offres, différences entre pays, évolution,...)
- Aborder des dimensions non scientifiques mais essentielles pour le projet : patrimoine, urbanisme, environnement, période transitoire 2021 - 2024 et 2024 – 2028, volet financier du projet, insertion dans le territoire du 5^{ème} arrondissement
- L'association plus affirmée de certaines parties prenantes (lien civil et militaire, mairie, jeunes, personnes défavorisées, étudiants...)
- Les risques liés aux élections notamment la présidentielle au moment de la décision du porteur de projet, les aménagements fonciers, paysagers et les riverains
- La capacité à gérer d'une part les contraintes de planning endogènes liées au projet actuel et d'autre part la nécessité de prendre le temps nécessaire pour « embarquer » les publics concernés dans un projet partagé ! Notamment du fait de la mise en conformité avec le PLU à l'issue de l'analyse des besoins de mètres carrés et après la concertation.
- Une méfiance de certains acteurs à l'égard d'un projet « Etat » au détriment de l'écoute des populations.
- Une dichotomie forte entre les 2 espaces du Val de Grâce « ancien et nouveau » et les 2 gestionnaires (ministère des armées et GIS – MESRI)

- Des collectivités qui ont des attentes (ouverture du site sur l'extérieur, logement, pas le siège de différents établissements publics, Public/ Privé...)
- Des porteurs du projet (MESRI, PSL, INSERM, INRIA, Health Data Hub réunis en GIS qui ne se connaissent pas totalement et ne connaissent pas leurs enjeux et leur réelle valeur ajoutée à 8 ans
- Une demande de précision sur la participation des acteurs au projet (possibilité ou non d'élargir le cercle des acteurs du projet)
- Une bonne connaissance des enjeux du projet mais qui mériterait d'être approfondie sur ses caractéristiques, ses impacts et ses alternatives.
- Le fonctionnement des instances, à préciser, réunissant certaines parties prenantes impliquées dans le projet (GIS, Comité de suivi interne...)
- Une mise à l'écart de certaines parties prenantes qui peuvent être intéressées par le projet (ministère de la santé, ministère des armées, autres universités que PSL, ville de Paris, ...)
- Difficulté de comprendre la territorialisation du débat porté surtout localement sur les sujets (programme scientifique et projet immobilier) et des marges de manœuvre (foncières en particulier).

2. Des attentes en termes de concertation

Un cadrage de la concertation à bien préciser par le porteur de projet :

- L'objet de la concertation doit démontrer que le projet immobilier de réaménagement du Val de Grâce et le programme scientifique font pleinement partie du projet et sont associés.
- Une articulation doit être faite entre les thématiques traitées et les publics visés en lien avec des dispositifs de concertation adaptés du local à l'international pour recueillir des avis et des arguments très larges

Un périmètre à construire :

Un périmètre de la concertation qui doit s'étendre du local à l'international selon les sujets abordés avec :

- Une approche territoriale, à circonscrire
 - o le projet et/ou le site de préfiguration
 - o Projet du 5ème arrondissement, Grand Paris, national...
- Une approche thématique :
 - o Le projet urbain,
 - o Le programme scientifique
 - o Les questions plus larges (politique d'aménagement des lieux universitaires en Ile-de-France)

Il s'agira manifestement de définir avec précision l'articulation entre :

- o Le programme scientifique et le projet immobilier (et préciser quel programme scientifique pour quel projet immobilier ?)

Des publics à mobiliser et des outils à favoriser pour encourager la participation :

- Multiplier et varier les dispositifs différents pour assurer l'expression de tous (riverains, étudiants, publics éloignés, autres habitants, acteurs économiques, associations, etc.) en prenant en compte les échelles le Grand Paris, le territoire national et international
- Recueillir des avis argumentés (avis, cahiers d'acteurs Le coupon T...).
- Aller à la rencontre des parties prenantes en créant des formats dédiés (actions terrain : rencontres de proximité, visites de terrain...).
- Permettre au plus grand nombre de s'exprimer même sans se déplacer (plateforme internet participative).
- Articuler des temps ouverts à tous et des temps de travail en comité plus restreint.
- Limiter les réunions publiques, lieu d'un débat émotionnel et clivant au profit d'ateliers, de rencontres terrain ou de permanences et de webinaires.

Une information claire et explicite à apporter pour un objet à débattre complexe

- Le sujet est complexe notamment le programme scientifique concernant le numérique pour la santé. Une information claire, explicite est nécessaire pour que les publics d'approprient le sujet.

Un dispositif de concertation qui doit être ouvert à tous

- La plateforme internet participative, doit permettre à tous de s'informer et comprendre le projet et de déposer un avis librement, mais aussi de déposer un cahier d'acteurs (réservé aux corps constitués).
- Des ateliers thématiques à prévoir
- Des permanences « écoute » permettant de recueillir des avis et de répondre aux questions individuelles
- Des opérations terrain "à votre rencontre" : marchés, universités et grandes écoles...
- Un dispositif collaboratif : ateliers, 2 à 3 réunions d'un comité de liaison, rassemblant les acteurs et les associations pour permettre un « débat d'experts » entre ces acteurs et le porteur de projet (voire aussi entre les acteurs).

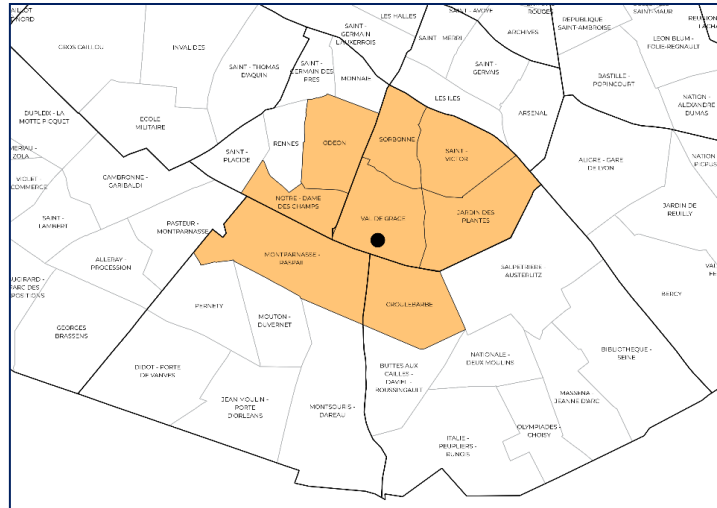
Des thématiques de la concertation à approfondir sans être exhaustives

- L'insertion urbaine du projet, en particulier l'aménagement de l'espace, la programmation immobilière, son aspect patrimonial et l'ouverture du site sur la ville
- L'éco système du numérique pour la santé ;
- Les retombées socioéconomiques du projet ;
- Les effets du projet sur son environnement naturel et humain ;
- La dimension scientifique : les projets de recherche ;
- L'éthique des données ;
- La période transitoire, 2024 – 2028 et notamment la phase de chantier.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

• Le périmètre de la concertation

Le périmètre de la concertation adopté par le porteur de projet a privilégié les riverains du site et a couvert les quartiers qui jouxtent le site, situés dans les 5^{ème}, 6^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, correspondant l'échelle des effets du projet immobilier : Val-de-Grâce, Croulebarbe, Montparnasse-Raspail, Notre Dame des Champs, Jardin des plantes, Sorbonne, Odéon, Saint Victor. Ce périmètre a vocation à toucher le public directement concerné par la transformation du site du Val-de-Grâce. Le dispositif de diffusion de l'information sur le projet et sur la concertation se base sur le périmètre de proximité avec des universités et autres établissements en réseau.



Source : Carte de Paris dans le dossier de concertation

Le périmètre du projet PariSanté Campus a permis grâce à des rencontres en distanciel, de couvrir un public⁹ plus large que les arrondissements de proximité :

- Le dispositif de concertation offrait des espaces de dialogue pour débattre d'éléments techniques, mais également du projet immobilier, de ses enjeux environnementaux et sociaux économiques, de l'ouverture au public, du programme scientifique, des apports du numérique pour la santé, de la sécurité des données de santé, de la formation et de la valorisation des recherches et plus largement des opportunités de ce projet pour le territoire.

Le porteur de projet a indiqué de manière claire et explicite l'objet du débat et des thématiques associées

Le porteur de projet¹⁰ a précisé que la concertation préalable porte sur l'ensemble du programme PariSanté Campus (programmes scientifique et immobilier) et a indiqué l'objet de la concertation

- L'opportunité du programme PariSanté Campus dans son ensemble (scientifique et immobilier);
- Les caractéristiques du programme immobilier et scientifique ;
- Les solutions alternatives, y compris l'absence de mise en œuvre du programme dans son ensemble ;

Ces questions ont été ensuite déclinées par thématiques :

- Aspects socio-économiques :
 - o Les retombées socioéconomiques du programme ;
 - o L'écosystème du numérique pour la santé ;
 - o La dimension scientifique : les projets de recherche, de formation, les activités du campus, les apports du numérique pour la santé ;
 - o La dimension éthique dans le traitement des données ;
- Aspects environnementaux et aménagement du territoire :
 - o Les impacts significatifs du programme sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
 - o L'insertion urbaine du programme, en particulier son aspect patrimonial et paysager et l'ouverture du site sur la ville ;
 - o La période transitoire (2024 – 2028) et la phase de chantier ;

⁹ Les garantes ne disposent pas d'informations précises sur la géographie couverte

¹⁰ Dossier de concertation, p.71

- Les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

- **Le calendrier**

Le dispositif de concertation était le suivant :

- **Réunion publique d'ouverture**, 21 septembre (19h-21h), Amphithéâtre Luton de l'UFR Médecine Cochin (24 rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris)
- **Visite de terrain**, 27 septembre (10h-12h), Ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce (74 boulevard de Port-Royal, 75005 Paris)
- **Rencontre de proximité**, 28 septembre (9h-12h), marché de Port-Royal
- **Café scientifique en ligne sur les apports du numérique pour la santé**, 4 octobre (19h-21h)
- **Atelier urbain sur le programme et le projet urbain**, 7 octobre (19h-21h), à la mairie du 5^{ème} arrondissement
- **Webinaire sur les enjeux de sécurité de la donnée de santé**, 12 octobre (19h-21h)
- **Visite de terrain**, 13 octobre (14h-16h), Ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce (74 boulevard de Port-Royal, 75005 Paris)
- **Webinaire sur les projets de formation**, 14 octobre (19h-21h)
- **Webinaire urbain sur les enjeux environnementaux et les retombées économiques du projet**, 19 octobre (19h-21h)
- **Café scientifique sur les projets de recherche envisagés et leur valorisation**, 21 octobre (19h-21h), Salle de conférences de l'ESPCI (6/12 rue Jean Calvin, 75005 Paris)
- **Visite de terrain**, 26 octobre (9h-12h), Ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce (74 boulevard de Port-Royal, 75005 Paris)
- **Rencontre de proximité**, 30 octobre (9h-12h), marché de Port-Royal
- **Rencontre de proximité**, 4 novembre (9h-12h), marché de Port-Royal
- **Réunion publique de clôture**, 9 novembre (19h-21h), à la mairie du 5^{ème} arrondissement (ci-dessous).



- **Les modalités d'information**

Le dossier de concertation

Le « dossier de concertation » rassemble l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension projet et de son contexte, disponibles à ce stade et en amont des études et des décisions, destinées à être rendues publiques à l'ouverture de la concertation.

Défenseurs du droit à l'information du public, les garantes ont prêté une attention toute particulière à la qualité du document, et à sa lisibilité, s'agissant d'un sujet complexe.

La préparation du dossier et du dispositif de concertation a donné lieu à plusieurs réunions entre les garantes et le maître d'ouvrage et a fait l'objet de plusieurs lectures du dossier de concertation par les garantes.

Les garantes ont souhaité que le dossier de concertation intègre des éclaircissements portant sur :

La forme

- Des encadrés, photos et illustrations pour rendre l'information plus claire et explicite

La dimension internationale du projet

- La description des dimensions françaises, européennes et internationales du projet PariSanté Campus avec une description claire et explicite des différences entre le traitement des données de santé en France, USA et Asie

Les alternatives

- Le développement des alternatives concernant les anciens projets et l'option zéro

Autres

- Un schéma pour expliquer le guichet unique avec le processus de sécurité de la donnée (CNIL et CERES)
- L'articulation du projet préfigurateur avec le Projet PariSanté Campus

Le dispositif de concertation

- L'explication des modalités et dispositifs de concertation préalable
- L'objet de la concertation du Projet PariSanté Campus et son périmètre...
- Apporter des précisions sur les thématiques des rencontres et le public visé
- Proposer des outils de communication en anglais en raison de la dimension européenne et internationale du projet (dépliant d'information réalisé téléchargeable en langue anglaise sur le site internet)
- Renforcer les dispositifs pour les publics suivants : jeunes, étudiants, chercheurs et plus largement les publics normalement plutôt éloignés des démarches de concertation
- Préciser le plan de communication global et pour chaque dispositif
- Renforcer les rencontres de proximité et proposer une rencontre sur le marché le samedi pour varier les publics
- Mettre à disposition des publics les documents, études en lien avec le projet

Les garantes ont signalé également des points de vigilance :

- Le coût devra être plus détaillé, notamment les valeurs « marchandes » futures en se basant sur celles actuelles

- Des éléments devront être apportés sur le contenu du cahier des charges de concession
- Les marges de manœuvre du porteur de projet à prévoir notamment à l'égard de d'autres acteurs qui souhaiteraient rejoindre le projet
- Une explication plus claire et explicite de la mise en compatibilité du projet avec le PLU

- **Le dispositif de concertation**

Le dispositif de concertation vise à porter à connaissance le projet et organiser le débat d'idées :

- En répondant aux questions que se posent les publics,
- En recueillant ses observations et positions,
- En assurant à chacun la possibilité de s'exprimer et apporter des contributions,
- En donnant un cadre pour des débats argumentés entre les différents publics concernés par le projet,

Les garantes ont défendu plusieurs grands principes :

- Multiplier et varier les dispositifs pour assurer l'expression de tous (riverains, élus, acteurs économiques, associations, etc.).
- Recueillir des avis argumentés avec des optiques variées pour limiter les biais liés à une surreprésentation de certains intérêts (ateliers participatifs en distanciel et présentiel, visite de site, rencontre de proximité...).
- Permettre au plus grand nombre de s'exprimer sans se déplacer (plateforme internet participative, vidéo des rencontres),

Les moyens d'information mis en œuvre par le porteur de projet ont été variés : tractage, boitage, affichage, numérique et presse

Le site internet du « <https://www.concertation-parisantecampus.fr> » a réuni l'ensemble des documentations liés à la concertation (dossier de concertation, dépliants d'information, avis de la concertation, vidéos des rencontres, affiche, panneaux d'exposition de la concertation)

Les supports papiers : un dossier complet de 81 pages et un dépliant d'information au format A5 étaient disponibles dans les mairies voisines du projet Paris Santé Campus.

- **Le dossier de concertation** a été mis à disposition dans les mairies et les établissements universitaires et scientifiques du périmètre¹¹, lors des rencontres publiques, et notamment distribué lors des 3 rencontres de proximité sur le marché de Port Royal.
- **Le dépliant d'information** a été diffusé afin d'inviter le public, et notamment les riverains, à participer à la concertation. Il a été diffusé à partir du 20 septembre :
 - Distribué dans les boîtes aux lettres du périmètre (quartiers Val-de-Grâce, Croulebarbe, Montparnasse-Raspail, Notre Dame des Champs, Jardin des plantes, Sorbonne, Odéon, Saint Victor),

¹¹ Hôtel de Ville de Paris, Mairies des 5^{ème}, 6^{ème}, 13^{ème}, et 14^{ème} arrondissement de Paris, Bibliothèque interuniversitaire Sainte Geneviève, Campus Pierre et Marie Curie, Collège de France, École des hautes études en sciences sociales, École nationale supérieure de chimie de Paris, École normale supérieure, École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris, EPAURIF, Faculté de médecine Cochin Port-Royal, Faculté de médecine de la Sorbonne, Faculté de médecine Paris Descartes, Institut Curie, Institut national agronomique - Agro Paris Tech, Institut Pasteur, Institut supérieur d'électronique de Paris, Mines Paris Tech, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – MESRI, Université Paris II Panthéon-Assas - faculté de droit, Université PSL - Paris Sciences & Lettres, ANS, CNRS, Health Data Hub, Inria, Inserm, Inserm transfert, Paris Biotech Santé, Hôpital Broca, Hôpital Cochin - institut Cochin

- Tracté dans les lieux de vie du territoire :
 - Marché Port-Royal (9 octobre et 30 octobre)
 - Centre Jean Sarrailh du CROUS de Paris (1er octobre et 15 septembre)
 - RER B Port-Royal (20 septembre et 20 octobre)

Le dépliant d'information est téléchargeable en langue anglaise sur le site internet

ORGANISATION OF THE WORKS PROJECT MANAGEMENT

MESRI*, CONTRACTING AUTHORITY FOR THE PROGRAM
Leads the project in conjunction with the Ministère des Solidarités et de la Santé/ French Ministry of Health and Social Solidarity and signs the site concession agreement therefor.

PARISANTÉ CAMPUS
Defines the scientific content of the program (research, innovation) and coordinates the scientific activities of the future campus.

EPAURIF**
Ensures performance of the delegated project management for the program, in respect of the real estate and programming aspects. Operationalises and implements the prior preliminary consultation component.

CNDP PRELIMINARY CONSULTATION FROM SEPTEMBER 20TH TO NOVEMBER 13, 2021

In order to inform and collect the opinion of the public with regard to the opportunity and the main characteristic features of the future campus, it has been decided by the Commission Nationale du Droit Public (CNDDP) French National Commission for Public Hearings and Debate to conduct a prior preliminary consultation process. The consultation will in particular make it possible to ensure discussion and debate in respect of the opportunity, the characteristics, the relevant socio-economic issues attached to the programme as well as the significant impacts on the environment and regional planning-development, alternative solutions (including not undertaking implementation of the program) and the modalities for ensuring information to and participation by the public after the preliminary consultation. It is scheduled to be organized from September 20th to November 13, 2021 inclusive. This consultation will take place under the beneficial presence of three guarantors of the consultation, appointed by CNDP, in order to ensure transparency of the information and appropriate participation of the public.

STAY INFORMED!
The consultation documentation is available in the city halls of the V^e, V^{II}, V^{III} and V^{IV} arrondissements (administrative districts) of Paris as well as at the scientific and university institutions of the field.
All of the information documents may be downloaded from the consultation website: concertation-parisantecampus.fr
The guarantors may be contacted at: Parisantecampus@grand-cndp.fr

COST AND PROVISIONAL SCHEDULE OF THE PROGRAM

The cost of the program has been assessed at around **360 million euros**. The financing for the Parisanté Campus program would be shared between between public and a private and a private sector operator, to be charged with responsibility for operating certain spaces, through a **concession agreement**.

2020-2021	Technical and programming studies to be used for preparing the concession documentation dossier. Validation of the prior studies undertaken in the upstream phase.
AUTUMN 2021	Prior preliminary consultation
2022 AND THROUGHOUT THE PROJECT IN 2022	Information and post-consultation dialogue
MID 2022 UNTIL AUTUMN 2024	Procedure for accounting and reporting for the Plan Local d'Urbanisme (Local Urban Plan). Procedure for awarding of a concession contract
AUTUMN 2024 UNTIL END-OF-2025	Studies and administrative authorisations of the concessionaire
2026-2028	Site works
2028	Commissioning of the site

* Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation/ French Ministry of Higher Education, Research and Innovation. ** Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France/ French Public Agency for University Planning & Development for the Île-de-France Region

OBJECTIVES OF PARISANTÉ CAMPUS

This program is aimed to **develop the digital technologies for health sector** in France, which is a source of major societal and economic challenges and issues, in particular when faced off against the leaders in Asia and the United States. Parisanté Campus ambitiously aims to be a major French and European player in health data analysis and value enhancement as well as the unifying place for bringing together the entire professional world.

Given the significant societal challenges associated with this subject, the program will contribute to the broader and deeper reflections on science and digital technologies for health and will ensure that ethical questions are placed at the core of its major concerns.

This program also aims to **redevelop the former Hôpital d'Instruction des Armées/ Armed Forces Teaching Hospital of Val-de-Grâce, in a manner that is respectful of the site and its environment.**

CHALLENGES OF THE SCIENTIFIC PROGRAM

- Bringing together at one consolidated site the entire cluster of the scientific community (researchers, teaching professionals, entrepreneurs, students, etc).
- Structuring a French sector dedicated to digital technologies for health by serving as an essential tool for interaction, learning and provision of information meant for the public
- Informing the citizenry about digital technologies for health by serving as an essential tool for interaction, learning and provision of information meant for the public
- Improving the functioning of the health system, by facilitating access to care, by developing prevention strategies and practices, and by evolving towards predictive and personalised strategies.

REUSED BUILDING OPERATION

Parisanté Campus will take place in the buildings of the former Hôpital d'Instruction des Armées/ Armed Forces Teaching Hospital of Val-de-Grâce. The proposed reused project could be broken down into a number of interventions on the site:

- Removal of small buildings annexed to the main building
- Rehabilitation of the main building of the hospital and adaptation of the hospital building to the needs of the program

SCIENTIFIC PROGRAM

Parisanté Campus is a **campus project for research and innovation in the field of digital technologies for health**, which is expected to be opened in the 2020s time horizon on the site of the former Hôpital d'Instruction des Armées/ Armed Forces Teaching Hospital of Val-de-Grâce. The objective is to structure a French sector dedicated to digital technologies for health having global reach, which is open to partnerships in the Île-de-France region, as well as at the national and international levels. The former Hospital would thus be redeveloped in order to **accommodate researchers, teaching professionals, business entrepreneurs and students.**

The stakeholders of the program are **public actors** who have long been involved in analysis and research around health data, as well as in activities aimed at enhancing the value perception of research: the Institute National de la Santé et de la Recherche Médicale/ French National Institute of Health and Medical Research (Inserm), the Université PSL (Paris Sciences & Lettres)/ University of Paris for the Sciences and Humanities, the Institut National de Recherche en Sciences et Technologies de Numérique/ French National Institute for Research in Digital Sciences and Technologies (Inria), the Agence du Numérique en Santé/ Digital Technologies for Health Agency (ANS), and the Health Data Hub (H2H). The Parisanté Campus program will also involve **private players** (startups, large and medium-sized enterprises) in this centre for cutting-edge research.

Thanks to the databases of the public sector operators and the competence and expertise of the Health Data Hub, which ensures easy and unified, transparent and secure access to data, researchers will mobilise a **broad disciplinary spectrum, ranging from basic sciences to human and social sciences.** They will rely on data warehouses that are national in scope and work on novel means for **protecting populations against the collection and misuse of personal data** which is becoming increasingly sophisticated, all with a view to preserving our "health democracy".

Research will derive benefits accruing in the same place from the coming together of a number of diverse actors and from the very high degree of interdisciplinarity in the service of digital technologies for health. Major scientific advances are expected in the fields of epidemiology, screening, diagnostics, and therapy for cancer, as well as in the field of neurodegenerative or cardiovascular diseases and conditions.

- **L'affiche communicante** : Une affiche communicante, en complément de l'affiche légale, a été adressée aux mairies et établissements universitaires et scientifiques du périmètre¹².

- **Les panneaux d'exposition** : Des panneaux d'exposition présentant succinctement le projet et les modalités de la concertation ont été installés : Dans les mairies, Dans les lieux de rencontre publique et lors des rencontres de proximité sur le marché

¹² *ibid*

- **Le kit de communication** : Un kit de communication numérique a été adressé aux mairies d'arrondissement, aux établissements universitaires et scientifiques et aux associations de logements sociaux afin de favoriser le relais de l'information sur le projet et la concertation par ces structures. Ce kit comportait la version numérique des outils (affiche, dépliant, dossier de concertation)
- **5 annonces légales ont été publiées dans les journaux** : « Annonces 75 JUDICIAIRES & LÉGALES », (1^{er} septembre), Journal « Le Parisien (1^{er} septembre), Journal « Les Echos » le 1^{er} septembre puis Vendredi 17 et samedi 18 septembre 2021) Journal « Aujourd'hui en France » (20 septembre 2021),
- **Un communiqué de presse** : Un communiqué de presse annonçant le lancement de la concertation a été transmis aux médias du fichier presse du Maître d'ouvrage. Les ateliers participatifs ont été organisés sous forme de webinaires thématiques permettant à chacun de prendre connaissance des enjeux du projet, de poser des questions, faire part de leurs observations.
- **L'ensemble des replays des rencontres sont en ligne sur le site web**
- **Les modalités de communication sur les différentes réunions publiques ont été via:**
 - o LinkedIn¹³,
 - o Le kit de communication remis dans une trentaine de lieux situés à proximité du site du projet,
 - o Les supports de communication de la mairie du Vème arrondissement,
 - o Le site internet de la concertation préalable,
 - o Les sites internet de la maîtrise d'ouvrage : MESRI, GIS PariSanté Campus,
 - o Les sites internet des opérateurs du projet : INSERM, INRIA, Université PSL, HDH, ANS.
- **La publicité sur la concertation préalable**
 - o 5 avis de concertation préalable et publiés ont été apposés le 3 septembre dans les lieux suivants ; Hôtel de ville : Mairies des Vème, VIème, XIIIème, et XIVème arrondissement de Paris, A l'entrée du site du Val-de-Grâce (visible depuis le boulevard Port-Royal), dans les locaux du MESRI et 2 parutions dans la presse régionale et nationale, 15 jours avant le début de la concertation préalable (Cf annexe : Avis de la concertation préalable).

D'une manière générale le porteur de projet a été attentif aux recommandations des garantes en ce qui concerne l'élaboration du dispositif de concertation.

- **Les modalités de participation**

Afin de recenser, consulter et permettre à chacun d'exprimer ses avis, questions, remarques concernant le projet, PariSanté Campus a proposé différents canaux d'expression :

- **Le site internet** : il permettait de s'informer et de comprendre le projet, ainsi que de déposer un avis librement via le Tchat dans la rubrique « *Participer à la concertation* » ou en téléchargeant le cahier d'acteurs ;
- **Une réunion de lancement** à l'Amphithéâtre LUTON (UFR Médecine Cochin) qui a permis la présentation du dispositif de concertation, du mandat du porteur de projet, une information sur le projet et un débat sur l'opportunité du projet par des échanges collaboratifs, sous la forme de

¹³ LinkedIn PariSanté Campus : Présentation | LinkedIn

questions réponses, entre participants et avec le porteur de projet. Il était possible d'y participer via la chaîne Youtube¹⁴ de la concertation

- **Une réunion de clôture** à la Mairie du 5^{ème} arrondissement de Paris a permis de reprendre les éléments clés échangés lors des ateliers et de poser des questions, signaler des points de vigilance et faire des observations. La réunion s'est clôturée en annonçant les prochaines étapes pour la participation des publics : la post concertation puis l'enquête publique ;
- **Des ateliers thématiques ont permis d'approfondir les thématiques suivantes :**
Le programme scientifique :
 - o Les apports du numérique pour la santé ;
 - o La dimension éthique du traitement des données ;
 - o Les projets de recherche envisagés, de formation, les activités du campus ;
 - o Les enjeux de sécurité de la donnée de santé.
Le projet immobilier :
 - o Les enjeux du projet, notamment en termes d'impact sur l'environnement immédiat ;
 - o Les retombées socio-économiques ;
 - o Le patrimoine et les évolutions liées au programme ;
 - o La période transitoire 2024 -2028 ;
 - o La phase chantier.
- **Des rencontres de proximité** sur le Marché de Port Royal permettaient aux riverains de déposer des avis, poser des questions et échanger avec l'équipe projet de PariSanté Campus.
- **Des visites de site permettaient aux participants de découvrir le site de l'ancien hôpital de l'instruction des armées du Val-de-Grâce.**
Elles ont été organisées en étroite relation avec le Ministère des Armées qui a accepté de concilier les contraintes de son activité militaire actuelle et les mesures de sécurité qu'elle impose avec le besoin de faire découvrir le site au public, dans le cadre de la concertation préalable du programme PariSanté Campus.
- **Sur le réseau social du porteur de projet** (LinkedIn), il permettait d'envoyer un message privé ou de publier un commentaire
- **L'email des garantes :** Il permettait de s'adresser directement aux garantes par mail (parisantecampus@garant-cndp.fr);
- **Les contributions :** il était possible de soumettre des contributions libres par le biais du site internet
- **Le cahier d'acteur :** il était également possible de soumettre un cahier d'acteurs. C'est un exposé argumenté consistant en des prises de position, des expertises, des contre-propositions portant sur le projet PariSanté Campus. Ce moyen d'expression est rédigé par des acteurs du débat tels que les associations de défense, les associations de riverains, les collectifs d'associations ou d'élus, les organismes consulaires, les collectivités territoriales, une entreprise, etc.... Le cahier d'acteur est une contribution libre et volontaire.
Des règles pour les cahiers d'acteurs étaient indiquées aux contributeurs

Le porteur de projet a prescrit des règles inspirées des recommandations de la CNDP, validés par les garantes, et mises en ligne, relatives :

- Aux auteurs (associations de défense ou de riverains, collectifs d'associations ou élus, clairement identifiés)
- Aux contenus (observations, propositions, avis) argumentés et visant à enrichir le débat d'idées, sans invectives ou attaques personnelles

¹⁴ PariSanté Campus - YouTube

Dans les faits, aucun cahier d'acteur n'a été reçu ni par le porteur de projet, ni par les garantes.

- **Les chiffres clés du dispositif de concertation :**

1 500 exemplaires du dossier de concertation
149 487 exemplaires du dépliant d'information distribués en deux fois
3 484 vues du site internet par 523 utilisateurs différents
285 vues sur la Chaîne de rediffusion YouTube
50 affiches,
4 encarts presse,
1 affiche légale dans chacune des 4 mairies voisines
1 réunion d'ouverture
1 réunion de clôture
3 webinaires thématiques (apport du numérique pour la santé, enjeux de sécurité de la donnée de santé, projets de formation)
1 café scientifique sur les projets de recherche envisagés et leur valorisation
1 webinaire urbain sur les enjeux environnementaux et les retombées économiques du projet
3 visites du site de l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce
3 rencontres de proximité au marché de Port-Royal
1 atelier urbain



Atelier urbain du 19 octobre 2021 à la mairie du 5^{ème} arrondissement

Lors de la séance plénière de la CNDP du 28 juillet 2021¹⁵, il a été demandé au porteur de projet les éléments complémentaires suivants pour le dossier de concertation :

- Un glossaire.
- Des précisions sur les alternatives et options soumises à la concertation.
- Une description plus explicite des modalités de la concertation : du périmètre de la concertation, du plan de communication et du site préfigurateur.
- Des précisions sur les thèmes des différentes rencontres et la mobilisation des acteurs et publics concernés

Le dossier et le dispositif de concertation ont pris en compte les principales exigences de la CNDP et les demandes des garantes

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

¹⁵ Cf. annexe 5 : Décision CNDP – séance plénière

Précédée d'une période de publicité de 15 jours, la concertation a eu lieu du 20 septembre au 13 novembre 2021.

Le droit à l'information a été effectif et s'est appuyé sur les modalités suivantes :

- Avec l'aide d'un assistant à maître d'ouvrage, le porteur de projet a mis en ligne le 3 septembre 2021 un site dédié à la concertation préalable (<http://www.concertation-parisante-campus.fr/fr/>). Ce site pédagogique a permis de bien expliciter les programmes immobilier et scientifique, de manière illustrée, d'avoir toutes les informations pour participer à la concertation et d'en suivre le déroulement. Celui-ci permettait ainsi au public d'accéder au dossier de présentation du projet ainsi qu'aux dépliants d'information, au calendrier de la concertation avec l'ensemble des réunions, webinaires, visites du site, rencontres de proximité sur le marché...
- Le site internet du projet a également permis de publier les questions posées aux garantes mais aussi au porteur du projet et leurs réponses, tous les comptes rendus de réunions qui ont fait l'objet d'un long processus de validation et ont parfois été postés en retard sur le site.

22 octobre 2021

Réunion publique de clôture le 9 novembre

Lire l'article



- Le lancement de la concertation a été annoncé par un communiqué de presse transmis aux médias. (titres en annexe)
- En outre des panneaux d'exposition présentant succinctement le projet et les modalités de la concertation ont été installés dans les mairies des 5^{ème}, 6^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements et dans les lieux où se sont tenues les réunions publiques.



- 1500 exemplaires du dossier de concertation ont été diffusés quinze jours avant le début de la concertation préalable, conformément à l'article R. 121-19 du code de l'environnement. Compte tenu des publics concernés (habitants du quartier et scientifiques), qui peuvent être considérés comme bien informés d'une manière générale, le délai réglementaire était suffisant. Ce dossier a également été mis à disposition dans les mairies des quatre arrondissements concernés, dans les établissements scientifiques de ce périmètre ainsi que lors des rencontres publiques.

Le dossier de concertation met l'accent sur les deux aspects principaux de PariSanté Campus que sont le programme scientifique d'une part et le projet immobilier d'autre part. Des diagrammes décrivent le pilotage par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), en lien avec deux catégories d'acteurs : le GIS pour la partie scientifique du projet et l'établissement public d'aménagement universitaire d'Ile de France (EPAURIF) pour l'immobilier.

Les projets de recherche scientifique ne sont pas précisément exposés à ce stade, mais les parties prenantes (l'Université PSL, l'Inserm, INRIA, PRAIRIE, Q-Bio et l'Institut de Technologies Avancées pour la Santé) sont citées de même que les techniques qu'il est prévu de mettre en œuvre et les objectifs scientifiques poursuivis. Le dossier présente, à l'aide de schémas, les partenariats susceptibles d'être noués avec les hôpitaux, les innovations médicales attendues et leurs destinataires finaux que sont les patients et plus largement l'ensemble des citoyens.

Toutefois le dossier demeure moins détaillé sur :

- les aspects scientifiques,
- le budget nécessaire à la conduite du projet,
- les partenaires privés appelés à y contribuer

- le modèle économique retenu pour faire vivre PariSanté Campus. Le montage juridique de la concession n'a pas été clairement expliqué et de ce fait est demeuré incompris du public.

Ceci peut s'expliquer notamment du fait que la mise en œuvre du projet est lointaine, 2028 au plus tôt, et que dans le domaine de l'innovation scientifique, des évolutions nombreuses et importantes interviendront nécessairement durant cette période de sept années.

Mais cette remarque ne vaut que pour les aspects scientifiques et dans une moindre mesure pour le modèle économique.

Cette réserve faite, le dossier de concertation est de très bonne qualité, accessible, suffisamment concis, bien illustré, avec des témoignages de partenaires potentiels parfaitement clairs et compréhensibles. Le public concerné, essentiellement constitué des habitants du 5^{ème} arrondissement et des arrondissements voisins d'une part, de scientifiques d'autre part, ne semble pas avoir rencontré de difficulté pour en prendre connaissance.

Outre la mise en ligne et la diffusion du dossier de concertation, des affiches communicantes et des dépliants d'information ont été distribués dans les quartiers du Val de Grâce, Croulebarbe, Montparnasse-Raspail, Notre-Dame des Champs, Jardin des plantes, Sorbonne, Odéon et Saint-Victor.

Très variés, les webinaires ont porté sur :

- les apports du numérique pour la santé,
- le projet urbain,
- la sécurité de la donnée de santé,
- les projets de formation sur le site,
- les enjeux environnementaux et les retombées économiques du projet.

Ils se sont révélés d'excellents moyens de vulgarisation pour un projet dont le fond aurait pu paraître de prime abord difficilement accessible.

Les thèmes retenus et les informations mis à la disposition du public correspondent à l'ensemble des problématiques propres à PariSanté Campus, à l'exception peut-être des données permettant d'apprécier l'impact environnemental du développement du numérique notamment sous l'angle de la consommation d'énergie.

Pour résumer, les lacunes mentionnées, à propos des innovations attendues et des partenaires privés recherchés, peuvent s'expliquer par la nature même du projet et par l'importance des délais imposés avant tout début de mise en œuvre. Il n'en va pas de même pour le modèle économique dont l'imprécision a été relevée à plusieurs reprises tant par les garantes que par le public, sans qu'une réponse satisfaisante leur ait été apportée. Malgré cela, l'information diffusée est jugée globalement claire et transparente.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

La mobilisation du public

A quelques exceptions près, les événements organisés n'ont pas mobilisé un public important :

- 40 personnes en salle et 2 en ligne lors de la réunion d'ouverture,
- 6, 13 puis 30 participants lors des trois visites de site,
- de 5 à 35 personnes connectées pour suivre les webinaires,
- une vingtaine d'échanges approfondis et une centaine de personnes présentes lors de chacune des rencontres de proximité,
- au 23 novembre 2021, la chaîne de rediffusion Youtube avait donné lieu à 285 vues.

Les visites de site et les rencontres de proximité ont réuni essentiellement quelques architectes ou aménageurs potentiels et des habitants du quartier, curieux de voir quels aménagements étaient envisagés pour ce site auquel ils manifestent de l'attachement.

Les webinaires axés sur des thèmes scientifiques, qu'il s'agisse des apports du numérique pour la santé, de la sécurité de la donnée de santé ou des projets de formation, ont attiré un public scientifique compris entre 5 et 28 personnes, tandis que ceux portant sur les aspects immobiliers (projet urbain, enjeux environnementaux et retombées socioéconomiques) ont eu plus de succès avec un public de 26 à 35 habitants du quartier.

En revanche, quels que soient leurs thèmes et l'intérêt des diverses interventions, les webinaires ont suscité un nombre très réduit de questions, toujours inférieur à cinq. La participation des publics s'est donc de ce point de vue révélée limitée. Elle n'a rassemblé que les élus, les riverains, les professionnels de santé, à l'exclusion des jeunes, des représentants des salariés des laboratoires concernés par le projet et des publics précaires.

Les garantes attribuent la faiblesse de la participation au fait que dans la région parisienne le public, sollicité par de nombreuses propositions, se déplace assez peu.

En outre il est difficile de trouver un horaire compatible avec les emplois du temps propres à cette région. En particulier, les webinaires organisés dans la tranche 19h / 21h correspondent à un moment de la journée où il est difficile de s'extraire de sa vie familiale pour s'isoler devant son ordinateur ; pour autant, des horaires plus tôt dans l'après-midi ou plus tardifs n'auraient sans doute pas été plus adaptés.

Indépendamment de ces difficultés, les garantes interprètent ce relatif désintérêt comme une marque de scepticisme à l'égard d'un projet dont les premiers effets concrets sur la vie quotidienne ne se manifesteront pas avant l'année 2024 et dont l'aboutissement est actuellement annoncé pour 2028.

Ce d'autant plus que les habitants du quartier avaient déjà entendu parler de plusieurs projets différents sur le site du Val de Grâce. Ils sont par ailleurs en attente depuis la fermeture de l'hôpital de santé des armées en 2015, d'un projet emblématique dans le domaine de la santé, sur ce site considéré comme remarquable.

Enfin la complexité du projet en a peut-être découragé plusieurs.

Remarque : La diffusion par le porteur de projet des comptes rendus, parfois tardive, ne facilite pas la transparence de l'information. Pour autant, les vidéos de l'ensemble des rencontres sont disponibles sur le site internet, en direct et en différé.

Les dispositifs d'échange

Les garantes notent la très grande qualité des informations scientifiques mises à la disposition du public et la pédagogie déployée pour permettre à chacun de s'approprier les projets que les laboratoires seraient susceptibles de mettre en œuvre.

En revanche, les informations sur les projets immobiliers sont apparues plus floues, notamment sur deux points :

- Les modalités de création de surfaces supplémentaires permettant de passer des 50 000 m² actuellement disponibles aux 73 000 m² souhaités par le porteur de projet ;
- Les raisons pour lesquelles la modification du plan local d'urbanisme est demandée.

Ces deux questions ont d'ailleurs été abordées de façon récurrente lors des réunions d'ouverture et de clôture de la concertation.

Les décideurs publics concernés étaient présents lors de ces réunions comme au cours des webinaires et ont apporté des réponses aussi satisfaisantes que possible, compte tenu du fait que la concertation était mise en œuvre très en amont de la réalisation du projet. Mais cette durée les amenait parfois à insister sur les dispositifs de concertation à venir, et donc à mettre en avant les procédures suivies, plutôt qu'à fournir des informations précises sur le projet lui-même, ce qui a pu agacer certains participants.

« satisfaites » par le dispositif participatif mis en place.

Cette concertation a réuni près de 560 participants, ce chiffre est à mettre en parallèle au nombre plus importants de personnes inscrites, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Quelques chiffres clefs de la concertation :

<p>Nombre de participants enregistrés par événement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion d'ouverture : 42 présents / 70 inscrits • Café scientifique sur les apports du numérique pour la santé : 32 présents / 34 inscrits • Atelier urbain : 35 présents / 37 inscrits • Webinaire sur la sécurité des données de santé : 13 présents / 54 inscrits • Webinaire sur les projets de formation : 6 présents / 40 inscrits • Webinaire sur les enjeux environnementaux et les retombées économiques : 26 présents / 45 inscrits • Café scientifique sur les projets de recherche envisagés : 14 présents / 62 inscrits • Réunion publique de clôture : 43 présents / 45 inscrits • Trois visites de terrain : 49 présents / 77 inscrits. • Trois rencontres de proximité : avec plus de 300 personnes abordées
<p>Connexions au site internet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3484 connexions • 523 utilisateurs
<p>Contributions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 107 lors des diverses rencontres • 30 via le site Internet

Synthèse des arguments exprimés

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Sur le projet scientifique

Le public présent a manifesté son intérêt pour l'ambition du projet et la réunion de partenaires prestigieux tels que l'Inserm, l'université PSL, l'Inria, l'ANS et le Health Data Hub. Une majorité de participants a exprimé son soutien au programme de recherche, de formation et d'innovation envisagé sur PariSanté Campus : Il a apprécié un projet tourné vers l'avenir qui permettra de faire revenir chercheurs et étudiants, notamment, dans le centre de Paris. Pour l'ensemble de ces raisons, le projet est majoritairement perçu comme pertinent.

La notion de numérique pour la santé n'est pas claire pour tous les participants et de l'avis de certains ne ressort pas du titre même du projet « PariSanté Campus ».

Plusieurs d'entre eux ont souhaité qu'au-delà de l'objectif de développer le numérique pour la santé, les patients soient associés dans la mise en œuvre du projet.

Certains proposent d'ajouter au programme scientifique un volet portant sur la santé environnementale. D'autres qu'un partenariat soit monté avec l'hôpital Cochin tout proche et que les écoles spécialisées dans le domaine du numérique fassent aussi partie du programme.

Quelques habitants suggèrent l'ouverture d'un cabinet médical. Un espace de conférences et de formations ouvert au public sur les questions de numérique pour la santé et d'éthique est également considéré comme pertinent. Des idées sur la mise en place de l'Art numérique ont été évoquées, en partenariat avec la Gaîté Lyrique par exemple.

Plusieurs personnes souhaitent voir développer les activités d'enseignement supérieur, en régression dans le 5^{ème} arrondissement à leur avis.

Une minorité des participants a exprimé son mécontentement sur le contenu du programme, considérant que la priorité devrait être donnée au système de santé ainsi qu'au renforcement des capacités d'accueil des patients plutôt qu'à la formation, la recherche et l'innovation.

Certains participants expriment leur méfiance sur la capacité du programme à garantir la protection des données de santé et soulignent la présence trop importante du numérique, au détriment des rapports humains.

Sur l'aménagement du site

La majeure partie des participants est satisfaite que le bâtiment soit réhabilité, restructuré et à nouveau entretenu.

De très nombreux interlocuteurs ont fait part de leur souhait de voir ouvrir au public un jardin dans ce quartier, surtout si le jardin haut lui devient accessible. A tout le moins ils espèrent que la partie dévolue à PariSanté Campus ainsi que la promenade des malades leur seront ouvertes.

Les participants souhaitent que l'insertion paysagère du site soit envisagée et renforcée tant sur la partie en vis-à-vis du monument historique que sur celle en vis-à-vis des immeubles de logement

voisins. Ils proposent de végétaliser la toiture et certains murs, en incluant des plantes médicinales et évoquent l'idée d'un partenariat avec le jardin des plantes sur ce sujet. En revanche ils estiment souhaitable d'éviter les antennes-relais.

Parmi les demandes exprimées de façon répétée par les riverains, deux sujets émergent : le respect des plantations et notamment des arbres et surtout l'ouverture des jardins.

Sur ces deux points le maître d'ouvrage a pris des engagements. Tout d'abord celui de ne couper aucun arbre et ensuite, celui d'engager une discussion avec le ministère des armées, gestionnaire de la plus grande partie du site, afin d'examiner les conditions dans lesquelles la partie des jardins concernant le périmètre de la concertation pourrait être ouverte au public.

Certains demandent la création d'un accès entre le boulevard de Port-Royal et la rue Claude Bernard, notamment une piste cyclable entre le jardin haut et le jardin bas afin de désengorger la circulation dans cette partie de l'arrondissement.

Plusieurs ont demandé que la circulation automobile soit restreinte à la zone située à l'arrière du bâtiment monobloc (côté Nord du bâtiment) et qu'il n'y ait pas de parking en surface. Ils ajoutent que la limitation de la circulation automobile permettrait d'avoir davantage d'espaces dédiés aux piétons et aux vélos.

La densification du quartier par des créations de logements étudiants a soulevé des appréhensions, surtout s'il s'agit d'occulter les jardins en construisant de nouveaux bâtiments le long du boulevard de Port-Royal.

Plusieurs participants estiment qu'il serait utile de localiser la résidence des chercheurs et des étudiants dans le bâtiment annexe 2. Ils considèrent que la séparation entre activité professionnelle et vie privée est nécessaire au bien-être des futurs occupants de la résidence. De plus, cela permettrait de libérer un espace complémentaire dédié aux mobilités durables (garage à vélos, douches, casiers pour les casques)

D'autres proposent d'intégrer au programme immobilier une référence au numérique, sous une forme ou sous une autre, au niveau de l'entrée du futur site, et donnent pour exemple la mise en place d'un « mur numérique ».

Sur le marché de Port-Royal, plusieurs personnes ont demandé que l'accès pompier qui se situe au milieu du marché ne soit pas utilisé pendant les travaux.

Elles insistent sur la nécessité de réduire les nuisances pendant le chantier mais aussi lors de l'utilisation des bâtiments. En particulier, elles évoquent les nuisances sonores générées par l'air conditionné.

Concernant la circulation automobile sur le site, les participants souhaitent que les accès des véhicules soient particulièrement soignés afin de limiter les nuisances sonores et visuelles.

Plusieurs propositions ont été faites au sujet des entrées sur le site :

- Eviter de créer une coupure au niveau du boulevard de Port-Royal et utiliser une entrée existante située au niveau du 277 de la rue Saint Jacques ;
- Créer une entrée au Nord et une autre au Sud-Ouest de la passerelle.

Enfin les participants ont posé la question de la sécurité du site, notamment la nuit.

Sur les aspects socio-économiques

Les commerçants soulignent l'apport économique que représentera le programme PariSanté Campus, et sont satisfaits car cela augmentera le flux de clients potentiels du marché de Port-Royal.

Des participants proposent de créer des partenariats, via un appel à projet, dans le domaine de la restauration afin de privilégier l'économie locale du quartier dont les revenus auraient diminué de 34 % depuis la fermeture du Val-de-Grâce.

Sur la poursuite de la concertation et la gouvernance

Un contributeur du site internet a demandé que le projet soit régulièrement présenté aux conseils de quartier au fur et à mesure de son évolution.

Un autre a souhaité que la gouvernance du site comprenne une instance d'évaluation et de progrès indépendante pour s'assurer que PariSanté Campus ne sera pas accaparé par un laboratoire, au détriment des autres.

Évolution du projet résultant de la concertation

Le maître d'ouvrage semble acquis à l'idée d'ouvrir les jardins aux alentours du bâtiment de l'ancien hôpital des armées et a annoncé qu'il travaillerait avec le ministère des armées sous l'égide du préfet sur la question de l'ouverture du jardin haut.

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet PariSanté Campus

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet

Les garantes souhaitent formuler les remarques et préconisations suivantes au porteur de projet :

Le public souhaite une clarification sur la cohérence entre le programme scientifique et le programme immobilier

Il conviendrait d'assurer la cohérence et la complémentarité entre les deux programmes en mettant en valeur leur complémentarité. Les garantes souhaitent que soit clairement expliqué le contenu scientifique pour bien calibrer le programme immobilier.

Le public a émis des doutes sur la valeur ajoutée du rassemblement en un seul lieu des différents acteurs

Il conviendrait de justifier plus précisément l'intérêt de ce regroupement, en s'appuyant sur le fonctionnement du site préfigurateur

Il conviendrait : - de clarifier les rôles des cinq membres fondateurs et des partenaires du projet, - d'expliquer l'élargissement à d'autres acteurs ou partenaires du projet et - préciser leurs conséquences respectives sur la gouvernance.

Sans être remis fondamentalement en cause, le programme de travaux immobiliers annoncé par le porteur de projet a suscité des interrogations quant à l'évaluation de son coût : coût total, répartition de celui-ci entre acteurs publics et privés et champ d'action du concessionnaire.

Il conviendrait de clarifier le modèle économique et le plan de financement avec les répartitions des compétences, entre les services de l'Etat et le plan de financement du concessionnaire.

Des inquiétudes ont été exprimées sur le programme immobilier (extension de 50 000m² à 73 000m²)

Il conviendrait de :

Clarifier l'évolution immobilière du site : extensions, surélévation, démolitions, construction... et le coût de ce programme immobilier.

Eclaircir les enjeux sur les documents d'urbanisme notamment la révision du plan local d'urbanisme (PLU) : - pourquoi faut-il revoir le PLU actuel, pour étendre les surfaces ou modifier leur destination ? - quels seront les impacts des modifications sur le projet ? sur le quartier ? - quelles sont les alternatives si la modification du PLU n'est pas acquise ? La part des surfaces dévolues aux bureaux tertiaires par rapport à l'ensemble ?

Les garantes souhaitent que le responsable du projet apporte des précisions sur le nombre de personnes présentes sur le site lors du fonctionnement de l'ancien hôpital de santé des armées et les flux envisagés sur le projet PariSanté Campus.

Recommandations des garantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Attentes : les « actions en faveur de l'environnement » telles que présentées par le dossier de concertation sont apparues insuffisamment ambitieuses aux participants.

Les garantes souhaitent que l'état initial de l'environnement réalisé sur une année calendaire soit partagé avec les parties prenantes.

Les garantes relaient la demande de certains participants que le projet prévoit un plan de mobilité dans ses différentes formes (vélos, trottinettes, voitures...) jusqu'au calibrage des parkings.

Les garantes invitent le maître d'ouvrage à associer la communauté scientifique et universitaire, les organismes publics et les associations en charge de la protection de l'environnement au travail de préparation ou d'accompagnement de l'évaluation environnementale et à toutes les études environnementales annoncées lors de la concertation et en vue des enquêtes publiques. Un volet paysager est également indispensable notamment du fait de la sensibilité des riverains, concernant les arbres et la biodiversité.

Attentes : certaines parties prenantes souhaitent l'ouverture des jardins, d'autres émettent des réserves sur l'ouverture des jardins qui pourraient causer des nuisances

Les garantes invitent le maître d'ouvrage à expliquer rapidement le périmètre géographique précis intégrant ou pas la promenade des malades et les modalités d'ouverture des jardins.

Attentes : les parties prenantes ont fréquemment demandé des mesures des impacts socio-économiques du réaménagement du Val-de-Grâce.

Les garantes demandent que les engagements pris par le porteur de projet lors de l'atelier « enjeux socio-économiques » soient mis en œuvre, et les résultats communiqués aux parties prenantes notamment l'étude socio-économique.

Attentes : coordination des services de l'Etat sur le site du Val de Grace

Les garantes appellent le porteur de projet à veiller à une collaboration étroite entre les divers occupants du site du Val de Grace notamment le ministère des armées qui restera à proximité du projet PariSanté Campus avec notamment l'école de santé des armées.

Attentes : sans être remis fondamentalement en cause, le programme de travaux annoncé dans le dossier du maître d'ouvrage a suscité des interrogations quant à ses priorités et surtout celles qui concernent du champ d'action du concessionnaire.

Lors de la rédaction du cahier des charges pour le choix du concessionnaire, les garantes invitent le porteur de projet à intégrer les enseignements qu'il aura tirés de la concertation autant sur le programme immobilier que scientifique.

Attentes : les garantes constatent que beaucoup de riverains vivent à côté du Val de Grace sans en connaître les règles et contraintes de fonctionnement, au sens large du terme, et sans être impliquées dans des formes d'association à ce fonctionnement, quand il les concerne directement.

Les garantes recommandent au futur concessionnaire d'associer régulièrement les riverains et les futurs usagers de PariSanté Campus au fonctionnement du site. L'objectif serait d'animer des échanges pour faire monter en connaissance les citoyens qui le souhaitent, de favoriser la connaissance mutuelle entre ces divers acteurs, de faire le lien entre le projet PariSanté Campus et l'attractivité du territoire, et d'impliquer les riverains et usagers qui le souhaitent dans certaines réflexions structurantes pour le futur réaménagement du Val de Grace.

Cette animation pourrait utilement intégrer les sujets liés au réaménagement selon les décisions qui seront prises et développer des visites régulières de l'ensemble du site.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Attentes : la concertation a montré une forte volonté de participation à la définition, au suivi et à l'évaluation du projet de réaménagement du Val de Grace

Les garantes recommandent au porteur de projet d'organiser des modalités du suivi particulières, en articulant mieux les dimensions des programmes immobilier et scientifique en veillant aux dimensions territoriale et thématique.

Attentes : plusieurs parties prenantes souhaitent continuer à être informées sur le projet en continu. Les garantes appellent le maître d'ouvrage à maintenir le site internet de la concertation actif et ouvert, à répondre aux nouvelles questions et à étudier les contributions.

Attentes : sur l'évolution et le suivi du projet

Les garantes recommandent au porteur de projet de mettre en place un comité de suivi multi parties prenantes.

Les garantes recommandent de poursuivre l'information des publics notamment sur la notion de numérique pour la santé, objet principal du projet mais encore difficilement compréhensible.

Attentes : une concertation ne vaut que si le public peut prendre connaissance des résultats et effets auxquels elle a abouti.

Les garantes invitent le porteur de projet à communiquer et à transmettre le présent rapport à tous les participants contributeurs et acteurs de la concertation, aux élus des territoires concernés, à la presse régionale et spécialisée, aux autorités compétentes amenées à intervenir dans la suite de la procédure et dans la décision (autres services de l'État, autorité environnementale, commissaire enquêteur, commission européenne, etc.).

Elles l'invitent à en faire de même quand il rendra public les enseignements qu'il tire de cette concertation.

Annexes

Annexe : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garantes

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
1. Expliquer la cohérence entre les deux programmes : immobilier et scientifique (délai 2022)			
2. Justifier l'intérêt du regroupement de différents acteurs sur un seul site			
3. Autres partenaires potentiels (délai 2023)			
4. Jusqu'où sera élargi le tour de table (délai 2024)			
5. Clarifier le plan de financement avec les répartitions : publique et privée (délai 2022)			
6. Clarifier l'évolution immobilière du site : extensions, surélévation, démolitions, construction... (délai 2023)			
7. Eclaircir les enjeux sur les documents d'urbanisme (délai 2022)			
8. Apporter une réponse claire sur le nombre de personnes sur site et les flux envisagés avec une comparaison avec les mouvements de l'ancien hôpital (délai 2022)			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
1. Publication l'état initial de l'environnement			
2. Etablir un plan de mobilité			
3. Associer la communauté scientifique environnementale aux travaux environnementaux			
4. Travailler sur la dimension paysagère du site			
5. Intégrer dans le cahier des charges du concessionnaire les avis des parties prenantes et les recommandations des parties prenantes			
6. Suivre les engagements pris lors de l'atelier « enjeux socio-économiques »			
7. Faire monter en connaissance les parties prenantes et associer régulièrement les riverains, les futurs usagers de Parisanté Campus 2022 à 2028			
8. Publier le périmètre précis du projet (délai 2023)			
9. Veiller à une collaboration étroite entre les divers occupants du site du Val de Grace notamment le ministère des armées			

<i>10. Organiser des modalités de suivi particulières, en articulant mieux les dimensions des programmes immobilier et scientifique</i>			
<i>11. Maintenir le site internet de la concertation actif et ouvert et veiller à répondre aux nouvelles questions et à étudier les observations et poursuivre l'information des publics (délai 2022)</i>			
<i>12. Expliquer les variables, critères, hypothèses, du scénario choisi (délai 2023)</i>			
<i>13. Mettre en place un comité de suivi (délai 2022)</i>			
<i>14. Publier le présent rapport ainsi que la réponse du maître d'ouvrage (délai 2022)</i>			



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

PROGRAMME PARISANTÉ CAMPUS, CONCERTATION PRÉALABLE DU 20 SEPTEMBRE AU 13 NOVEMBRE 2021 INCLUS

Objet de la concertation préalable

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information du public sur les principales caractéristiques du programme Parisanté Campus (programme scientifique et programme Immobilier). Parisanté Campus est un campus de recherche, de formation et d'innovation dans le domaine du numérique pour la santé, qui s'installera à l'horizon 2028 sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce. La concertation prévue permettra notamment de débattre de l'opportunité, des caractéristiques, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire, des solutions alternatives (y compris l'absence de mise en œuvre du programme) et des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable. L'opération est portée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), maître d'ouvrage, en lien avec le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère des Armées.

Organisation de la concertation préalable

Saisie par le maître d'ouvrage en application de l'article L.121-8-1 du Code de l'environnement, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé le 13 janvier 2021 d'organiser une concertation préalable sous l'égide de trois garantes qu'elle a désignées : Mesdames Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIELLE (décision n°2021/1). Cette concertation est organisée selon les conditions fixées aux articles L121-16 et L121-16-1 du Code de l'environnement.

Durée de la concertation préalable

Cette concertation se déroulera du 20 septembre au 13 novembre 2021 inclus.

Modalités de la concertation préalable

Le site Internet concertation-parisantecampus.fr permettra de consulter et télécharger les documents relatifs au programme présenté lors de la concertation préalable (dossier de concertation notamment), ainsi que les informations sur les modalités de la concertation.

Le dossier de concertation et des dépliants d'information seront mis à disposition du public dans les mairies des V^{ème}, VI^{ème}, XII^{ème} et XIV^{ème} arrondissements de Paris ainsi que dans les établissements universitaires et scientifiques du périmètre. Le dépliant d'information sera également diffusé dans les boîtes aux lettres (quartiers de Val-de-Grâce, Croulebarbe, Montparnasse-Raspail, Notre Dame des Champs, Jardin des plantes, Sorbonne, Odéon, Saint Victor) et tracté dans les lieux de vie du périmètre (station de RER A Port-Royal, Centre Jean Sarrailh du CROUS de Paris, marché de Port-Royal).

Les échanges avec le public auront lieu lors de 15 rencontres :

- Réunion publique d'ouverture, mardi 21 septembre (19h-21h), Amphithéâtre Luton de l'UFR Médecine Cochin (24 rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris)
- Rencontre de proximité, mardi 28 septembre (9h-12h), sur le Marché de Port-Royal
- Café scientifique en ligne sur les apports du numérique pour la santé, lundi 4 octobre (19h-21h)
- Atelier urbain sur le programme et le projet urbain, jeudi 7 octobre (19h-21h), salle 107 de la faculté des sciences et ingénierie de la Sorbonne (4 place Jussieu, 75252 Paris Cedex 5) - sur inscription
- Webinaire sur les enjeux de sécurité de la donnée de santé, mardi 12 octobre (19h-21h)
- Webinaire sur les projets de formation, jeudi 14 octobre (19h-21h)
- Webinaire sur les enjeux environnementaux et les retombées économiques du projet, le mardi 19 octobre (19h-21h)
- Café scientifique sur les projets de recherche envisagés et leur valorisation, jeudi 21 octobre (19h-21h), salle de conférences de l'ESPCI (8/12 rue Jean Calvin, 75005 Paris) - sur inscription
- Rencontre de proximité, samedi 30 octobre (9h-12h), sur le Marché de Port-Royal
- Rencontre de proximité, jeudi 4 novembre (9h-12h), sur le Marché de Port-Royal
- Débat radio sur le thème du traitement de la dimension historique et mémorielle du site dans le projet (sous réserve)
- Visites de terrain, lundi 27 septembre (10h-12h), mercredi 13 octobre (14h-18h) et mardi 26 octobre (9h-10h), Ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce (74 boulevard de Port-Royal) - visite sur inscription
- Réunion publique de clôture, mardi 9 novembre (19h-21h), Amphithéâtre Luton de l'UFR Médecine Cochin (24 rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris)

Suites de la concertation préalable

À l'issue de la concertation préalable, Mesdames Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIELLE, garantes, disposeront d'un délai d'un mois pour rendre leur bilan, qui prendra en compte l'ensemble des contributions, avis et questions formulés au cours de la concertation. Elles transmettront ensuite ce bilan au maître d'ouvrage, qui le publiera sans délai sur son site Internet (articles L. 121-16-1 et R. 121-23 du Code de l'environnement). Ce bilan sera également consultable sur le site de la CNDP.

Au plus tard dans un délai de 2 mois après la publication du bilan des garantes, le maître d'ouvrage rédigera un document, rendu public, qui présentera les enseignements qu'il tire de la concertation et la manière dont il en tiendra compte dans la suite du programme.

Les Echos

MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Défense Un accord à 8,6 milliards pour le futur avion de combat européen // p.21



Enquête Les écoles bilingues de l'Hexagone prises d'assaut après le Brexit // p.15

annonces judiciaires & légales

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

PROGRAMME PARISANTÉ CAMPUS, CONCERTATION PRÉALABLE DU 20 SEPTEMBRE AU 13 NOVEMBRE 2021 INCLUS

Objet de la concertation préalable

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information du public sur les principales caractéristiques du programme Parisanté Campus (programme scientifique et programme immobilier). Parisanté Campus est un campus de recherche, de formation et d'innovation dans le domaine du numérique pour la santé, qui s'installerait à l'horizon 2028 sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce.

La concertation prévue permettra notamment de débattre de l'opportunité, des caractéristiques, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire, des solutions alternatives (y compris l'absence de mise en oeuvre du programme) et des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

L'opération est portée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), maître d'ouvrage, en lien avec le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère des Armées.

Organisation de la concertation préalable

Saisie par le maître d'ouvrage en application de l'article L.121-8-1 du Code de l'environnement, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé le 13 janvier 2021 d'organiser une concertation préalable sous l'égide de trois garantes qu'elle a désignées : Mesdames Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIELLE (décision n°2021/1). Cette concertation est organisée selon les conditions fixées aux articles L.121-16 et L.121-16-1 du Code de l'environnement.

Durée de la concertation préalable

Cette concertation se déroulera du 20 septembre au 13 novembre 2021 inclus.

Modalités de la concertation préalable

Le site Internet concertation-parisantecampus.fr permettra de consulter et télécharger les documents relatifs au programme présenté lors de la concertation préalable (dossier de concertation notamment), ainsi que les informations sur les modalités de la concertation.

Le dossier de concertation et des dépliants d'information seront mis à disposition du public dans les mairies des V^{ème}, VI^{ème}, XIII^{ème} et XIV^{ème} arrondissements de Paris ainsi que dans les établissements universitaires et scientifiques du périmètre. Le dépliant d'information sera également diffusé dans les boîtes aux lettres (quartiers de Val-de-Grâce, Croulebarbe, Montparnasse-Raspail, Notre Dame des Champs, Jardin des plantes, Sorbonne, Odéon, Saint Victor) et tracté dans les lieux de vie du périmètre (station de RER A Port-

Royal, Centre Jean Sarrailh du CROUS de Paris, marché de Port-Royal).

Les échanges avec le public auront lieu lors de 15 rencontres :

- Réunion publique d'ouverture, mardi 21 septembre (19h-21h), Amphithéâtre Luton de l'UFR Médecine Cochin (24 rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris)
- Rencontre de proximité, mardi 28 septembre (9h-12h), sur le Marché de Port-Royal
- Café scientifique en ligne sur les apports du numérique pour la santé, lundi 4 octobre (19h-21h)
- Atelier urbain sur le programme et le projet urbain, jeudi 7 octobre (19h-21h), salle 107 de la faculté des sciences et ingénierie de la Sorbonne (4 place Jussieu, 75252 Paris Cedex 5) - sur inscription
- Webinaire sur les enjeux de sécurité de la donnée de santé, mardi 12 octobre (19h-21h)
- Webinaire sur les projets de formation, jeudi 14 octobre (19h-21h)
- Webinaire sur les enjeux environnementaux et les retombées économiques du projet, le mardi 19 octobre (19h-21h)
- Café scientifique sur les projets de recherche envisagés et leur valorisation, jeudi 21 octobre (19h-21h), salle de conférences de l'ESPCI (6/12 rue Jean Calvin, 75005 Paris) - sur inscription
- Rencontre de proximité, samedi 30 octobre (9h-12h), sur le Marché de Port-Royal
- Rencontre de proximité, jeudi 4 novembre (9h-12h), sur le Marché de Port-Royal
- Débat radio sur le thème du traitement de la dimension historique et mémorielle du site dans le projet (sous réserve)
- Visites de terrain, lundi 27 septembre (10h-12h), mercredi 13 octobre (14h-16h) et mardi 26 octobre (8h-10h), Ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce (74 boulevard de Port-Royal) - visite sur inscription
- Réunion publique de clôture, mardi 9 novembre (19h-21h), Amphithéâtre Luton de l'UFR Médecine Cochin (24 rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris)

Suites de la concertation préalable

À l'issue de la concertation préalable, Mesdames Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIELLE, garantes, disposeront d'un délai d'un mois pour rendre leur bilan, qui prendra en compte l'ensemble des contributions, avis et questions formulés au cours de la concertation. Elles transmettront ensuite ce bilan au maître d'ouvrage, qui le publiera sans délai sur son site Internet (articles L. 121-16-1 et R. 121-23 du Code de l'environnement). Ce bilan sera également consultable sur le site de la CNDP.

Au plus tard dans un délai de 2 mois après la publication du bilan des garantes, le maître d'ouvrage rédigera un document, rendu public, qui présentera les enseignements qu'il tire de la concertation et la manière dont il en tiendra compte dans la suite du programme.

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

Justificatif de parution

Date de téléchargement du justificatif : 01/09/2021 13:56

Géolocalisation : Paris
Date de publication : 01/09/2021
Type d'annonce : Texte libre
Support de parution : leparisien.fr



Liberté Egalité Fraternité

GOVERNEMENT

**AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE
PROGRAMME PARISANTÉ CAMPUS,
CONCERTATION PRÉALABLE DU 20 SEPTEMBRE
AU 13 NOVEMBRE 2021 INCLUS**

Objet de la concertation préalable

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information du public sur les principales caractéristiques du programme Parisanté Campus (programme scientifique et programme immobilier). Parisanté Campus est un campus de recherche, de formation et d'innovation dans le domaine du numérique pour la santé, qui s'installerait à l'horizon 2028 sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce.

La concertation prévue permettra notamment de débattre de l'opportunité, des caractéristiques, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire, des solutions alternatives (y compris l'absence de mise en oeuvre du programme) et des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

L'opération est portée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation (MESRI), maître d'ouvrage, en lien avec le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère des Armées.

Organisation de la concertation préalable

Saisie par le maître d'ouvrage en application de l'article L.121-8-I du Code de l'environnement, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé le 13 janvier 2021 d'organiser une concertation préalable sous l'égide de trois garantes qu'elle a désignées : Mesdames Anne

BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIELLE (décision n°2021/1). Cette concertation est organisée selon les conditions fixées aux articles L121-16 et L121-16-1 du Code de l'environnement.

Durée de la concertation préalable

Cette concertation se déroulera du 20 septembre au 13 novembre 2021 inclus.

Modalités de la concertation préalable

Le site Internet concertation-parisancampus.fr permettra de consulter et télécharger les documents relatifs au programme présenté lors de la concertation préalable (dossier de concertation notamment), ainsi que les informations sur les modalités de la concertation. Le dossier de concertation et des dépliants d'information seront mis à disposition du public dans les mairies des Vème, VIème, XIIème et XIVème arrondissements de Paris ainsi que dans les établissements universitaires et scientifiques du périmètre. Le dépliant d'information sera également diffusé dans les boîtes aux lettres (quartiers de Val-de-Grâce, Croulebarbe, Montparnasse-Raspail, Notre Dame des Champs, Jardin des plantes, Sorbonne, Odéon, Saint Victor) et tracé dans les lieux de vie du périmètre (station de RERA Port-Royal, Centre Jean Sarraïh du CROUS de Paris, marché de Port-Royal).

Les échanges avec le public auront lieu lors de 15 rencontres :

* Réunion publique d'ouverture, mardi 21 septembre (19h-21h), Amphithéâtre Luton de l'UFR Médecine Cochin (24 rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris)

* Rencontre de proximité, mardi 28 septembre (9h-12h), sur le Marché de Port-Royal

* Café scientifique en ligne sur les apports du numérique pour la santé, lundi 4 octobre (19h-21h)

* Atelier urbain sur le programme et le projet urbain, jeudi 7 octobre (19h-21h), salle 107 de la faculté des sciences et ingénierie de la Sorbonne (4 place Jussieu, 75252 Paris Cedex 5) - sur inscription

* Webinaire sur les enjeux de sécurité de la donnée de santé, mardi 12 octobre (19h-21h)

* Webinaire sur les projets de formation, jeudi 14 octobre (19h-21h)

* Webinaire sur les enjeux environnementaux et les retombées économiques du projet, le mardi 19 octobre (19h-21h)

* Café scientifique sur les projets de recherche envisagés et leur valorisation, jeudi 21 octobre (19h-21h), salle de conférences de l'ESPCI (6/12 rue Jean Calvin, 75005 Paris) - sur inscription

* Rencontre de proximité, samedi 30 octobre (9h-12h), sur le Marché de Port-Royal

* Rencontre de proximité, jeudi 4 novembre (9h-12h), sur le Marché de Port-Royal

* Débat radio sur le thème du traitement de la dimension historique et mémorielle du site dans le projet (sous réserve)

* Visites de terrain, lundi 27 septembre (10h-12h), mercredi 13 octobre (14h-16h) et mardi 26 octobre (8h-10h), Ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce (74 boulevard de Port-Royal) - visite sur inscription

* Réunion publique de clôture, mardi 9 novembre (19h-21h), Amphithéâtre Luton de l'UFR Médecine Cochin (24 rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris)

Suites de la concertation préalable

À l'issue de la concertation préalable, Mesdames Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIELLE, garantes, disposeront d'un délai d'un mois pour rendre leur bilan, qui prendra en compte l'ensemble des contributions, avis et questions formulés au cours de la concertation. Elles transmettront ensuite ce bilan au maître d'ouvrage, qui le publiera sans délai sur son site Internet (articles L. 121-16-1 et R. 121-23 du Code de l'environnement). Ce bilan sera également consultable sur le site de la CNDP.

Au plus tard dans un délai de 2 mois après la publication du bilan des garantes, le maître d'ouvrage rédigera un document, rendu public, qui présentera les enseignements qu'il tire de

la concertation et la manière dont il en tiendra compte dans la suite du programme.

Consultez ce document en ligne



<http://annonces-legales.leparisien.fr/annonce/f6ecd606-8916-c8aa-5011-365a0d78d968>

Annexe : Justification de mise à disposition des dossiers de concertation

Diffusion kit de communication complémentaire

Projet PARISANTÉ CAMPUS - Concertation préalable du 20 septembre au 13 novembre 2021

Lieu	Adresse	Attestation de livraison et installation du kit de communication complémentaire				Date signature et cachet Le Septembre 2021
		Dossier de concertation	Affiche communicante	Flyer		
Mairie du 14 ^e arrondissement de Paris	2 Place Ferdinand Brunot 75014 Paris	Mme / M. BURGÉ Titre / Fonction DSAS - PA 24	13	1	300	a bien reçu le kit de communication complémentaire dont les quantités figurent ci-contre. Date signature et cachet Le Septembre 2021 75075 PARIS CEDEX 14 01 53 90 67 14 www.mairie14.paris.fr
Mines Paris Tech	60 Boulevard Saint-Michel 75272 Paris	Mme / M. LE DIZES Titre / Fonction Accessibilité	5	1	50	a bien reçu le kit de communication complémentaire dont les quantités figurent ci-contre. Date signature et cachet Le Septembre 2021 75272 PARIS CEDEX 06 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - MESRI	1 Rue Descartes 75231 Paris	Mme / M. Chesalviel Titre / Fonction SPFCO BI	10	1	10	a bien reçu le kit de communication complémentaire dont les quantités figurent ci-contre. Date signature et cachet Le Septembre 2021 75014 PARIS CEDEX 04 PARIS BIOTECH SANTÉ Faculté de Santé - Site Cochin 24 rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 PARIS N° SIRET : 434 868 317 00024 ACCEUIL UNIVERSITÉ PARIS
Paris Biotech Santé	24 Rue du faubourg Saint-Jacques 75014 Paris	Mme / M. LOUET Sophie Titre / Fonction Chargée mission	5	1	50	a bien reçu le kit de communication complémentaire dont les quantités figurent ci-contre. Date signature et cachet Le Septembre 2021 75006 PARIS N° SIRET : 434 868 317 00024 ACCEUIL UNIVERSITÉ PARIS
Université Paris II Panthéon Assas faculté de droit	92 Rue d'Assas 75006 Paris	Mme / M. G. GUYBRE Titre / Fonction Chf de centre	5	1	50	a bien reçu le kit de communication complémentaire dont les quantités figurent ci-contre. Date signature et cachet Le Septembre 2021 75006 PARIS N° SIRET : 434 868 317 00024 ACCEUIL UNIVERSITÉ PARIS
Université PSL Paris Sciences & Lettres	60 Rue Mazarine 75006 Paris	Mme / M. Nelly MANOUKIAN Titre / Fonction Directrice de la communication	10	1	150	a bien reçu le kit de communication complémentaire dont les quantités figurent ci-contre. Date signature et cachet Le Septembre 2021 75006 PARIS N° SIRET : 434 868 317 00024 ACCEUIL UNIVERSITÉ PARIS

Diffusion kit de communication complémentaire

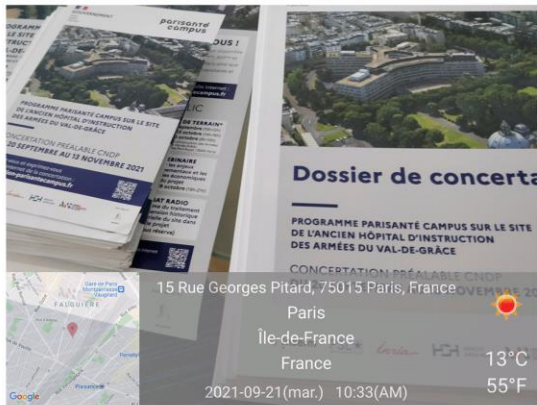
Projet PARISANTÉ CAMPUS - Concertation préalable du 20 septembre au 13 novembre 2021

Lieu	Adresse	Attestation de livraison et installation du kit de communication complémentaire				Date signature et cachet Le Septembre 2021
		Dossier de concertation	Affiche communicante	Flyer		
École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris	10 Rue Vauquelin 75005 Paris	Mme / M. SALISE HAÏME Titre / Fonction ACCUEIL	5	1	50	a bien reçu le kit de communication complémentaire dont les quantités figurent ci-contre. Date signature et cachet Le Septembre 2021 75005 PARIS N° SIRET : 434 868 317 00024 ACCEUIL UNIVERSITÉ PARIS
EPAURIF	103 Rue Réaumur 75002 Paris	Mme / M. Titre / Fonction	6	1	6	a bien reçu le kit de communication complémentaire dont les quantités figurent ci-contre. Date signature et cachet Le Septembre 2021
Faculté de médecine Cochin PortRoyal	80 Boulevard de Port-Royal 75005 Paris	Mme / M. Titre / Fonction	5	1	50	a bien reçu le kit de communication complémentaire dont les quantités figurent ci-contre. Date signature et cachet Le Septembre 2021 75005 PARIS N° SIRET : 434 868 317 00024 ACCEUIL UNIVERSITÉ PARIS
Faculté de médecine de la Sorbonne	91-105 Boulevard de l'Hôpital 75013 Paris	Mme / M. SALHI HANANE Titre / Fonction Assistante	5	1	50	a bien reçu le kit de communication complémentaire dont les quantités figurent ci-contre. Date signature et cachet Le Septembre 2021 75013 PARIS N° SIRET : 434 868 317 00024 ACCEUIL UNIVERSITÉ PARIS
Faculté de médecine Paris Descartes	15 Rue de l'École de Médecine 75006 Paris	Mme / M. Noblek Ivan Titre / Fonction Assis tant de direction	5	1	50	a bien reçu le kit de communication complémentaire dont les quantités figurent ci-contre. Date signature et cachet Le Septembre 2021 75006 PARIS N° SIRET : 434 868 317 00024 ACCEUIL UNIVERSITÉ PARIS
Health Data Hub	9 Rue Georges Pitard 75015 Paris	Mme / M. Novosni Titre / Fonction SG	10	1	150	a bien reçu le kit de communication complémentaire dont les quantités figurent ci-contre. Date signature et cachet Le Septembre 2021 75015 PARIS N° SIRET : 434 868 317 00024 ACCEUIL UNIVERSITÉ PARIS
Inria	2 Rue Simone IFF 75012 Paris	Mme / M. LES BENOIS Titre / Fonction Agent d'accueil	10	1	150	a bien reçu le kit de communication complémentaire dont les quantités figurent ci-contre. Date signature et cachet Le Septembre 2021 75589 Paris Cedex 12 INFORM
Inserm (siège)	101 Rue de Tolbiac 75013 Paris	Mme / M. CHOVALIER Titre / Fonction Assistante	10	1	150	a bien reçu le kit de communication complémentaire dont les quantités figurent ci-contre. Date signature et cachet Le Septembre 2021 75013 PARIS N° SIRET : 434 868 317 00024 ACCEUIL UNIVERSITÉ PARIS

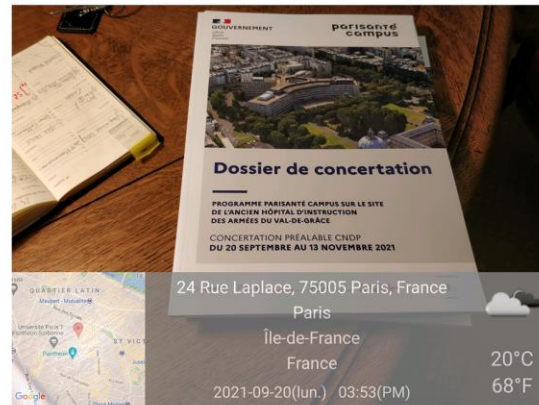
Lieu	Adresse	Attestation de livraison et installation du kit de communication complémentaire			a bien reçu le kit de communication complémentaire dont les quantités figurent ci-contre.	Date signature et cachet Le Septembre 2021
		Dossier de concertation	Affiche communicante	Flyer		
ANS	9 Rue Georges Pitard 75015 Paris	Mme / M. PANIQUEUR - Benito Titre / Fonction Directeur d'Accueil	10	1	50	Le 20 Septembre 2021
Bibliothèque interuniversitaire Sainte Geneviève	10 Place du Panthéon 75005 Paris	Mme / M. MICHAUD Titre / Fonction Directeur	5	1	50	Le 20 Septembre 2021
Campus Pierre et Marie Curie	4 Place Jussieu 75005 Paris	Mme / M. FABRE Bénédicte Titre / Fonction Direction Générale des Services	5	1	50	Le 20 Septembre 2021
CNRS	16 Rue Pierre et Marie Curie 75005 Paris	Mme / M. Titre / Fonction	5	1	50	Le Septembre 2021
Collège de France	11 Place Marcellin Berthelot 75231 Paris	Mme / M. ASSISTANTE DGS Titre / Fonction Assistante DGS	5	1	50	Le 20 Septembre 2021
École des hautes études en sciences sociales	54 Boulevard Raspail 75006 Paris	Mme / M. LE GOUAMIC Titre / Fonction Chef de Cabinet	5	1	50	Le 20 Septembre 2021
École nationale supérieure de chimie de Paris (11)	11 Rue Pierre et Marie Curie 75231 Paris	Mme / M. ANSEL Titre / Fonction Accueil	5	1	50	Le 20 Septembre 2021
École normale supérieure	45 Rue d'Ulm 75005 Paris	Mme / M. MICHAUD Titre / Fonction Assistante DGS	5	1	50	Le 20 Septembre 2021

Lieu	Adresse	Attestation de livraison et installation du kit de communication complémentaire			a bien reçu le kit de communication complémentaire dont les quantités figurent ci-contre.	Date signature et cachet Le Septembre 2021
		Dossier de concertation	Affiche communicante	Flyer		
Inserm transfert	7 Rue Watt 75013 Paris	Mme / M. TOPIVANO Heloïse Titre / Fonction	5	1	50	Le 20 Septembre 2021
Institut Curie	73 Rue Claude Bernard 75005 Paris	Mme / M. DEBAR Isabelle Titre / Fonction	5	1	50	Le 20 Septembre 2021
Institut national agronomique Agro Paris Tech	16 Rue Claude Bernard 75005 Paris	Mme / M. DEBARIE Titre / Fonction Secrétaire DGS	5	1	50	Le 20 Septembre 2021
Institut Pasteur	2528 Rue du Dr Roux 75015 Paris	Mme / M. ELKER Titre / Fonction Assistante Direction	5	1	50	Le Septembre 2021
Institut supérieur d'électronique de Paris	28 Rue Notre Dame des Champs 75006 Paris	Mme / M. MARIETTE Titre / Fonction Assist. pédagogique	5	1	50	Le 20 Septembre 2021
Mairie du 5e arrondissement de Paris	21 Place du Panthéon 75005 Paris	Mme / M. SUILLESIAN Titre / Fonction Responsable Service aux Citoyens	13	1	300	Le 20 Septembre 2021
Mairie du 6e arrondissement de Paris	78 Rue Bonaparte 75006 Paris	Mme / M. VATHAOU Ali Titre / Fonction Responsable Pôle Populaire	13	1	300	Le 20 Septembre 2021
Mairie du 13e arrondissement de Paris	1 Place d'Italie 75013 Paris	Mme / M. Titre / Fonction	13	1	300	Le Septembre 2021

Rapport photographique de la diffusion des documents de concertation



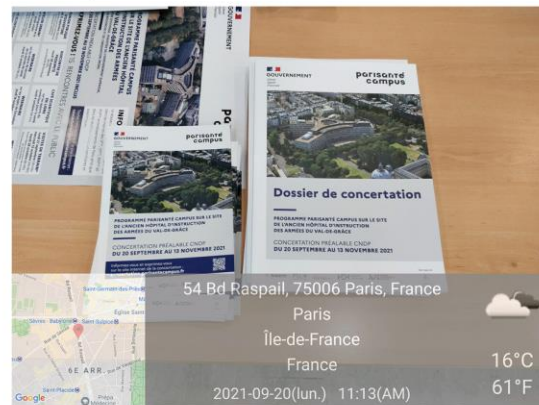
ANS.jpg



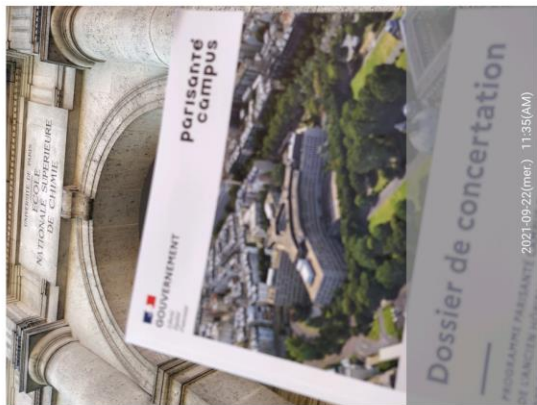
Bibliothèque interuniversitaire Sainte Genevieve.jpg



College de France.jpg



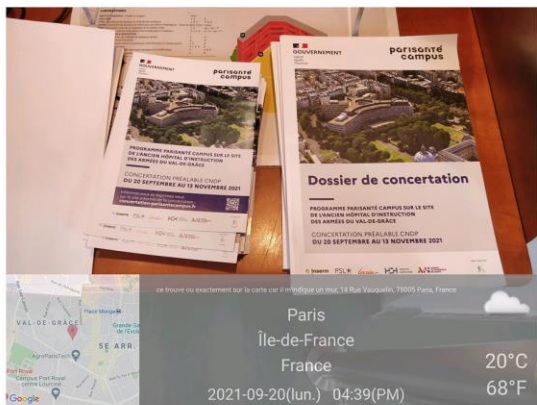
Ecole des hautes etudes en science sociales.jpg



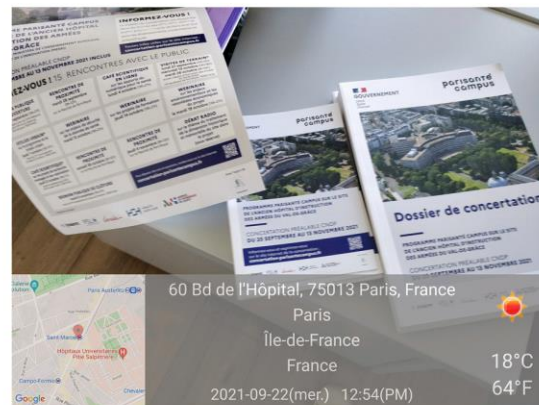
Ecole nationale supérieure de chimie de Paris 11.jpg



Ecole normale supérieure.jpg



Ecole supérieure de physique et de chimie industriel...



Faculté de médecine de la Sorbonne.jpg

